

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
UN Peuple UN But UNE Foi  
MINISTERE DU PLAN ET DE LA COOPERATION

(B) DDC-76.8  
**11615**

**PROJET DE VII PLAN DE DEVELOPPEMENT  
ECONOMIQUE ET SOCIAL : 1985 / 1989**

**tome II**

**2<sup>eme</sup> Partie : Secteur Secondaire**

## SECTEUR SECONDAIRE

	<u>PAGE</u>
<b>I. <u>EVOLUTION DU SECTEUR SECONDAIRE</u></b>	
<b>II. <u>INDUSTRIE</u></b>	1
II.1 <u>SITUATION ET EVOLUTION DU SECTEUR</u>	11
II.2 <u>BILAN DIAGNOSTIC</u>	11
II.3 <u>STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT</u>	26
II.4 <u>PROGRAMME D'ACTION</u>	34
<b>III. <u>MINES</u></b>	
III.1 <u>SITUATION ET EVOLUTION DU SECTEUR</u>	43
III.2 <u>BILAN DIAGNOSTIC</u>	45
III.3 <u>STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT</u>	50
III.4 <u>PROGRAMME D'ACTION</u>	53
<b>IV. <u>ENERGIE</u></b>	
IV.1 <u>SITUATION ET EVOLUTION DU SECTEUR</u>	56
IV.2 <u>BILAN DIAGNOSTIC</u>	58
IV.3 <u>STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT</u>	65
IV.4 <u>PROGRAMME D'ACTION</u>	72
<b>V. <u>ARTISANAT</u></b>	
V.1 <u>SITUATION ET EVOLUTION DU SECTEUR</u>	84
V.2 <u>BILAN DIAGNOSTIC</u>	87
V.3 <u>STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT</u>	93
V.4 <u>PROGRAMME D'ACTION</u>	97

RECAPITULATION PROGRAMME D'INVESTISSEMENT : SECTEUR SECONDAIRE

( EN MILLIONS DE F. CFA CONSTANTS )

SCTEURS	Coût VII <sup>e</sup> Plan	ANNUALISATION DES INVESTISSEMENTS				Financement Interne		Financement Externe	
		85/86	86/87	87/88	88/89	TOTAL	ACQUIS	TOTAL	ACQUIS
STRIE.....	81 154	33 340	23 047	17 464	7 303	14 845	14 701	64 300	21 722
S.....	41 245	8 645	12 530	11 355	8 715	--	3 331	--	3 556
GIE.....	35 107	10 205	10 935	7 028	6 939	7 385	1 826	27 725	4 267
NASAT.....	3 566,6	749,41	1 021,4	1 012,4	783,4	429,41	375	3 107,21	1 109
AL.....	161072,6	52939,4	47533,4	36 859,4	23740,4	--	20 233	--	30 654

**SECTEUR SECONDAIRE****RECAPITULATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS**

( EN MILLIONS DE F. CFA COURANTS )

SOUS-SECTEURS	COUT VIIe PLAN	ANNUALISATION DES INVESTISSEMENTS			
		1985/1986	1986/1987	1987/1988	1988/1989
INDUSTRIE.....	93030	35674	26389	21393	9574
MINES.....	48932	9250	14347		11425
ENERGIE.....	41146	10919	12521	8609	9097
ARTISANAT.....	4238	802	1169	1240	1027
<b>TOTAL.....</b>	<b>187346</b>	<b>56643</b>	<b>54426</b>	<b>45152</b>	<b>31125</b>

## I. EVOLUTION DU SECTEUR SECONDAIRE

### 1.1. Introduction

Le Sénégal est réputé être l'un des pays les plus industrialisés d'Afrique Noire avec un secteur secondaire contribuant à peu près pour un quart à la formation du produit intérieur brut (P.I.B.). Pourtant, l'industrie sénégalaise a traversé une période difficile ces dix dernières années. Après la perte le lendemain de l'indépendance des débouchés traditionnels que constituait le marché de l'Afrique de l'Ouest, cette difficulté s'est accentuée à partir des années 70 avec la récession internationale.

La croissance réelle en valeur de la production qui était de 7,4 % par an entre 1973 et 1977 a chuté à environ 2,6 % par an entre 1977 et 1984. Mais par suite de la stagnation du secteur agricole, la contribution du secteur industriel au PIB est passée de 21 % à 25 % entre 1973 et 1984. Le niveau des investissements (FBCF) du secteur secondaire passait de 34 Milliards de F.CFA en 1977 à 40 Milliards de F.CFA en 1982 à prix constants 1982, soit une croissance annuelle de 3,6 % en moyenne, ce qui est inférieur à la croissance de la valeur ajoutée dans la même période (4,1 %). De 1976 à 1982 l'emploi n'a évolué en moyenne que de 2 % par an pour atteindre un effectif permanent de 42.500.

Les causes de cette stagnation sont de deux ordres :

- Des causes externes relatives à la récession internationale et ses conséquences, la réduction des débouchés extérieurs, la tendance marquée à la détérioration des termes de l'échange et la hausse du prix du pétrole ;

- Des causes internes relatives au caractère limité des ressources naturelles locales, la sécheresse persistante, un marché des facteurs de production peu efficace et comme corollaire une productivité limitée du travail et du capital. A ceci s'ajoutent une sous-utilisation des capacités de production et une faible compétitivité internationale.

Les orientations stratégiques de la politique industrielle pour les années à venir, découlant de cette analyse, seront donc, l'augmentation de la production et de la productivité pour satisfaire les besoins de la population et corriger les déséquilibres de la balance commerciale et la création d'emploi pour réduire le chômage.

Pour atteindre ces objectifs, il faudra une augmentation substantielle de l'efficacité des investissements. Il faut noter que pour les années à venir, le niveau des investissements sera déterminé par la possibilité d'atteindre une croissance de la production de manière à pouvoir faire face au service de la dette en augmentant la part relative de l'épargne dans le revenu national. Une réduction du recours du secteur public au marché intérieur des capitaux pourra libérer des fonds pour des investissements privés. Il sera également nécessaire d'accroître la part des investissements dans les emplois des ressources financières extérieures, et de stimuler l'investissement extérieur privé. Il s'agira par ailleurs, d'améliorer la compétitivité internationale de notre industrie pour bénéficier des effets de la reprise de l'économie mondiale qui s'annonce.

La structure du secteur industriel moderne est caractérisée par sa dépendance du marché extérieur tant pour ses débouchés que pour son approvisionnement en matières premières. Elle reste également dominée par un nombre limité de grandes entreprises des secteurs minier et agro-industriel, tournés vers l'exportation. Les autres unités constituent des industries de substitution à l'importation. Cela dénote une intégration et une compétitivité industrielle très limitées et une forte sensibilité aux fluctuations des prix mondiaux.

Dans le moyen terme, la politique à suivre sera d'élargir cette **base du secteur industriel par une diversification et une intégration plus poussée** en mettant l'accent sur les fabriques de produits semi-finis et la promotion de petites et moyennes entreprises caractérisée par leur efficacité et une intensité du travail plus élevée. Enfin une des dimensions de la politique industrielle serait de renforcer la coopération sous-régionale et internationale pour étendre les débouchés de l'industrie sénégalaise.

.../...

Le rôle du secteur public dans ce cadre, serait de créer un climat plus favorable en vue d'impulser l'initiative des entrepreneurs et d'assurer une compétitivité saine. Il est alors nécessaire d'éliminer les contraintes qui pèsent sur l'industrie et de limiter les interventions dans les relations économiques.

Le gouvernement a déjà pris un certain nombre de mesures pour atteindre ces objectifs : l'amélioration du code des investissements, le développement de la zone franche industrielle, l'augmentation des taxes à l'importation et la mise en place d'une subvention et l'assurance des crédits à l'exportation. Puis, la SONEPI a intensifié ses efforts de promotion de petites et moyennes entreprises et la mise en place des domaines industriels est en cours dans le but d'atténuer les disparités régionales. Enfin, ces mesures font l'objet d'une évaluation en vue d'améliorer leur impact.

Les années à venir seront donc, des années de transition pour l'industrie sénégalaise. Durant cette période il faudra jeter les bases d'une structure saine et forte du secteur, afin de contribuer à l'amélioration de l'équilibre interne et externe de la situation économique du Sénégal.

### 1.2. Valeur ajoutée du secteur secondaire

La valeur ajoutée du secteur secondaire a connu de fortes fluctuations entre 1979 et 1984. Après une baisse de 0,2 % en 1980 due principalement à une mauvaise récolte d'arachide, à la baisse de la valeur de la production du phosphate et aux conditions défavorables de l'environnement économique international, il y a eu une hausse considérable de 7,7 % et 11,8 % respectivement en 1981 et en 1982. Cependant on note une stagnation relative en 1983 et 1984, années pendant lesquelles le taux de croissance est tombé à 0,5 % à cause, d'une part, de la chute des prix dans les sous-secteurs importants comme les industries extractives, les huileries et les industries chimiques et d'autre part de la sécheresse persistante de 1983-1984.

TABLEAU 1

CROISSANCE DE LA VALEUR AJOUTEE SECONDAIRE  
 (A Prix Constants de 1982)

Année	Croissance Annuelle Moyenne
-------	-----------------------------

1979/80	-0.2%
1980/81	7.7%
1981/82	11.8%
1982/83	2.3%
1983/84	0.5%

1979/84	4.3%
---------	------

TABLEAU 2

VALEUR AJOUTEE DU SECTEUR SECONDAIRE, 1979-1983  
 (Milliards de FCFA a Prix Constants de 1982)

Secteur	1979	1980	1981	1982	1983
Ind. Extractives	15.0	13.2	15.8	10.0	12.5
Huileries	13.9	7.1	2.9	11.3	12.6
Energie	10.3	10.2	10.6	11.1	11.6
BTP	47.2	48.7	53.0	60.0	62.7
Autres Industries	84.2	91.0	101.0	112.6	110.4
PIBE Secondaire	170.6	170.2	183.3	205.0	209.8
PIBE Sec. comme % de la PIBE Globale	28.3%	30.5%	31.4%	29.0%	29.8%

Source: Direction de la Statistique et Direction de la Planification et de la Conjoncture.

La contribution de la valeur ajoutée du secteur secondaire à la production intérieure brute (PIBE) globale a augmenté de 28,3 % en 1979 à 33,1 % en 1984, essentiellement par suite de la régression de la part du secteur agricole.

Le développement du secteur secondaire a connu des variations considérables au niveau des industries extractives et des huileries, alors que l'énergie, les bâtiments et travaux publics (BTP) ont eu une évolution plus constante avec une légère croissance. Les autres industries avaient une croissance régulière de l'ordre de 7,6 %. Par conséquent, la part relative des industries extractives et des huileries dans la PIBE secondaire a subi une baisse, passant de 16,9 % en 1979 à 8,5 % en 1984, alors que celle de l'énergie et des BTP est restée presque constante. La part des autres industries dans la PIBE a augmenté de 49,4 % à 57,5 % sur la même période. L'ensemble de ce dernier sous-secteur recèle donc un potentiel important pour le développement soutenu dans les années à venir.

### 1.3 Structure de la Valeur Ajoutée du Secteur Secondaire

La structure de la Valeur Ajoutée a subi de profonds changements entre 1974 et 1981. Ces modifications sont essentiellement dues aux fluctuations de l'environnement économique et à la mise en place ou l'extension des projets industriels tels que la SODEFITEK, la SONACOS, la SEIB, la CSS etc.

La part des huileries à la PIBE a fortement baissé après 1977 suite aux médiocres performances de la culture arachidière et aux prix défavorables des marchés extérieurs. Cependant pour l'ensemble des autres industries alimentaires, leur contribution est passée de 10,8 % en 1974 à 22,8 % en 1981 grâce essentiellement à l'accroissement de la capacité de production de la Compagnie Sucrière (CSS). Cette même tendance qui se dessine pour la branche des industries chimiques est renforcée par le démarrage des Industries Chimiques du Sénégal (ICS). La contribution des BTP à la PIBE du Secteur Secondaire est passée de 15,8 % en 1974 à 27,9 % en 1981.

.../...

TABLEAU 3

STRUCTURE DE LA VALEUR AJOUTEE

Secteur	1974	1977	1981
	%	%	%
Ind. extractives	24.9	7.8	8.3
Cong. & Cons. Poiss.	2.1	1.3	3.3
Ind. Allim. Diverses	3.1	6.3	5.6
Huilleries	12.2	17.4	2.8
Grains & Farines	2.3	1.6	2.2
Sucre & Confiserie	0.5	4.5	10.1
Tabac & Allumettes	2.8	3.5	1.6
Ind. Textiles	9.9	8.2	8.0
Conf. et Maroq.	2.1	3.8	0.4
Industries du Bois	1.8	1.0	0.6
Papier et Carton	0.8	1.0	0.9
Polygraphiques	0.9	1.1	1.3
Ind. Chimiques	7.6	7.9	14.8
Mat. de Constr.	2.6	2.0	2.5
Ind. Mecaniques	3.7	5.3	4.2
Energie	6.9	7.5	5.3
BTP	15.8	19.8	27.9
<b>TOTAL Sect. Sec.</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

Notes: Calcul sur la base de FCFA courants.  
Artisanat non compris.

Source: Direction de la Statistique

#### 1.4 Les Investissements

Les investissements en capital fixe dans l'économie sénégalaise ont connu une croissance de 3,6 % en moyenne par an entre 1977 et 1982 en termes réels.

Ceci a été observé, malgré une forte baisse en 1980 dans plusieurs sous-secteurs, baisse contre balancée par d'importants investissements dans les huileries, les matériaux de construction, les industries chimiques, etc... en fin de la période.

La part des industries extractives, des huileries, de l'énergie et du BTP dans l'investissement total du secteur a augmenté de 45 % à 55 % entre 1977 et 1980 mais a ensuite diminué jusqu'à 35 % en 1982 ce qui montre encore une croissance et un potentiel plus fort pour l'ensemble des autres industries.

L'investissement du secteur secondaire par rapport à celui du total des entreprises et par rapport à celui de l'investissement global dans l'économie est resté plus ou moins constant à respectivement 52 % et 32 %.

#### 1.5 L'Evolution de l'Emploi

L'emploi industriel est estimé en 1982 à 46.000 dont 42 500 permanents. D'une manière générale, le secteur moderne n'a pas créer assez d'emploi pour satisfaire l'offre sur le marché du travail, ni pour diminuer le chômage. Les investissements substantiels au cours de la période entre 1977 et 1981 (187 Milliards de F.CFA constants de 1982) n'ont créé que 4 500 hommes-jours d'emploi. Ce chiffre représente une croissance de l'emploi de 2,1 % en moyenne par an.

TABLEAU 4

## FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE

(Millions en FCFA Courants)

Secteur	1977	1978	1979	1980	1981	1982*
Ind. extractives	1071	2606	4272	72	3433	946
Cong. & Cons. Poiss.	873	865	1015	2215	701	3577
Ind. Alim. Diverses	2883	2376	6764	1818	2231	1592
Huileries	814	2132	2143	9382	9404	2408
Grains & Farines	127	166	160	95	140	446
Sucre & Confiserie	988	2962	2904	4306	7799	4893
Tabac & Allumettes	53	141	359	592	627	170
Ind. Textiles	1244	1327	1197	924	1813	1426
Conf. et Maroq.	512	296	340	86	133	338
Industries du Bois	85	98	214	341	31	37
Papier et Carton	162	233	47	315	23	155
Polygraphiques	161	266	190	308	108	33
Ind. Chimiques	2368	1805	1423	745	3111	10031
Mat. de Constr.	230	192	207	63	91	2691
Ind. Mecaniques	853	1036	480	483	1649	775
Energie	3841	3490	4119	4112	237	7007
BTP	2863	2545	3094	2138	2193	3630
TOTAL Sect. Sec.	18057	19930	24650	27923	30291	39209
FBCF Entreprises	37400	40400	52800	53600	61600	76900
FBCF Globale	62200	67200	82600	100200	102400	124500

\* Chiffres provisoires

Sources: Direction de la Statistique

TABLEAU 5

**FORMATION BRUT DE CAPITAL FIXE**  
**(MILLIONS en FCFA Constantes de 1982)**

<b>Secteur</b>	<b>1977</b>	<b>1978</b>	<b>1979</b>	<b>1980</b>	<b>1981</b>	<b>1982*</b>
<b>Ind. extractives</b>	1885	4279	6293	92	3894	946
<b>Cong. &amp; Cons. Poiss.</b>	1536	1420	1495	2819	795	3577
<b>Ind. Alim. Diverses</b>	5073	3901	9965	2314	2530	1592
<b>Huilleries</b>	1432	3501	3157	11939	10666	2408
<b>Grains &amp; Farines</b>	223	273	236	121	159	446
<b>Sucre &amp; Confiserie</b>	1739	4864	4278	5480	8845	4893
<b>Tabac &amp; Allumettes</b>	93	232	520	753	711	170
<b>Ind. Textiles</b>	2189	2179	1763	1176	2056	1426
<b>Conf. et Maroq.</b>	901	486	501	109	151	338
<b>Industries du Bois</b>	150	161	315	434	35	37
<b>Papier et Carton</b>	285	383	69	401	26	155
<b>Polygraphiques</b>	283	437	280	392	122	33
<b>Ind. Chimiques</b>	4167	2964	2096	948	9528	10031
<b>Mat. de Constr.</b>	405	315	305	80	103	2691
<b>Ind. Mecaniques</b>	1501	1701	707	615	1870	775
<b>Energie</b>	6759	5731	6068	5233	269	7007
<b>BTP</b>	5038	4179	4558	2721	2487	3630
<b>TOTAL Sect. Sec.</b>	<b>33659</b>	<b>37006</b>	<b>42606</b>	<b>35627</b>	<b>38247</b>	<b>40155</b>
<b>FBCF Entreprises</b>	<b>65810</b>	<b>66338</b>	<b>77784</b>	<b>68211</b>	<b>69865</b>	<b>76900</b>
<b>FBCF Globale</b>	<b>109836</b>	<b>110381</b>	<b>121685</b>	<b>127513</b>	<b>116021</b>	<b>124500</b>
<b>FBCF Sec/Entr. (%)</b>	<b>51.1</b>	<b>55.8</b>	<b>54.8</b>	<b>52.2</b>	<b>54.7</b>	<b>52.2</b>
<b>FBCF Sec/Glob. (%)</b>	<b>30.6</b>	<b>33.5</b>	<b>35.0</b>	<b>27.9</b>	<b>33.0</b>	<b>32.3</b>

\* Chiffres provisoires

Source: Base sur des donnees de la Direction de la Statistique et la Direction de la Prevision et de la Conjoncture.

TABLEAU 6

EFFECTIFS TOTAL PAR SOUS-SECTEUR  
(1977 - 1982)

Secteur	1977	1978	1979	1980	1981	1982*
Ind. extractives	1891	1799	1915	1655	1937	1952
Cong. & Cons. Poiss.	3930	4799	4828	7073	3462	3868
Ind. Alim. Diverses	4416	3576	4545	4102	2212	3920
Huilleries	2326	2391	2323	2813	1770	2203
Grains & Farines	1659	1290	1302	831	1060	2064
Sucre & Confiserie	3608	3905	4458	4922	4297	5768
Tabac & Allumettes	572	578	530	588	453	478
Ind. Textiles	4263	4316	4382	2008	4255	3796
Conf. et Maroq.	2658	1608	1345	988	976	995
Industries du Bois	933	1075	1045	365	291	223
Papier et Carton	285	280	310	176	216	394
Polygraphiques	408	516	486	320	460	309
Ind. Chimiques	1775	2025	2583	1574	2988	3366
Mat. de Constr.	840	718	686	646	605	812
Ind. Mecaniques	2576	2564	2287	2697	2391	3211
Energie	2765	2916	3182	2932	3403	3488
BTP	8079	8132	8531	9258	7018	9435
<b>TOTAL Sect. Sec.</b>	<b>41804</b>	<b>42648</b>	<b>44108</b>	<b>42950</b>	<b>37784</b>	<b>46282</b>

\* Chiffres provisoires

**Note:** Les effectifs totaux représentent l'ensemble des effectifs permanents et saisonniers, les derniers pondérés par leur masse salariale.

**Source:** Base sur des données de la Direction de la Statistique.

1. Situation et Evolution du Secteur

Le secteur industriel reprend toutes les industries, sauf les industries extractives, l'énergie et l'artisanat. En tant que tel, l'évolution de ce secteur est déjà traitée dans le premier chapitre. Il s'agit maintenant d'examiner le bilan du VI<sup>e</sup> Plan et les contraintes et blocages du secteur, puis d'établir la stratégie de développement et le programme d'actions pour le VII<sup>e</sup> Plan.

2. Bilan - diagnostic2.1 Bilan d'exécution des projets du VI<sup>e</sup> Plan

La mobilisation financière a été satisfaisante au niveau des industries textiles, chimiques, du bois, papier et assimilés. Ceci est dû à la mise à disposition des fonds pour la réalisation de grands projets comme :

- Le projet "SOTEXKA" représentant à lui seul 74 % du financement acquis de la branche ; cependant, ce projet n'a pas encore connu un début de réalisation.

- L'exécution des "ICS" dont l'exploitation a démarré au cours du VI<sup>e</sup> Plan ~~absorbe~~ a absorbé 80 % des investissements de la branche chimique.

- Le projet d'extension de la SAR a été entièrement exécuté au cours du VI<sup>e</sup> Plan pour un investissement de 14,4 Milliards portant sa capacité de production à 1 200 000 T/an.

En outre, les industries alimentaires et mécaniques n'ont pas connu les mêmes performances : ainsi seulement 33 % des investissements prévus ont été réalisés pour la mécanique et 59 % pour les industries alimentaires. Par ailleurs, certains projets de ces secteurs ont ~~connu~~, pour leur réalisation des blocages ~~relatifs~~ à la recherche de partenaires techniques et financiers et au problème d'agrément. En ce qui concerne les industries mécaniques, les objectifs sont loin d'être atteints :

.../...

- "Fabrique du chauffe-eau solaire" (SINAES) où la seconde tranche de financement n'a pas pu être mobilisée.
- "C.O.A" (Cablerie de l'Ouest Africain) : des décisions favorables à la souscription au capital de la société ont été enregistrées au niveau de METHA GROUP et de OPT Sénégal.
- Dakar-Marine : 30 % seulement des investissements prévus ont été réalisés.

#### BILAN VI<sup>e</sup> PLAN DU SECTEUR INDUSTRIEL

(Milliards de F.CFA)

Sous-Secteur	Coût VI <sup>e</sup> Plan réa- justé	Financement acquis	Réalisation	%
Textiles	27,0	27,0	7,6	(28 %)
Chimiques	96,7	98,9	87,5	(90 %)
Bois et assimilés	1,1	0,9	0,9	(82 %)
Alimentaires	44,8	26,9	26,5	(59 %)
Industries métallurgiques	11,1	5,9	3,7	(33 %)
Domaines industriels	1,8	1,3	1,3	(72 %)
	182,5	160,9	127,5	(70 %)

Pour l'ensemble du secteur industriel, les investissements réalisés se chiffrent à 127,5 Milliards sur des prévisions d'environ 183 milliards. Ceci représente une réalisation financière de 70 % des prévisions et environ 79 % des financements acquis.

**Le Comité Interministériel des Investissements a agréé au cours du VI<sup>e</sup> Plan 224 dossiers. Les investissements correspondants s'élèvent à 76 697 millions de F.CFA et permettront la création de 7 351 emplois. Le tableau ci-après donne la répartition de ces agréments par type et par année.**

.../...

AGREMENT DU COMITE INTERMINISTERIEL DES INVESTISSEMENTS AU COURS DU VIÈME PLAN

Régime	Investissements en Millions de F.CFA					Nombre d'emplois
	JUIL. à DÉC. 1981	1982	1983	1984	Total	
Conventionné (Nbre dossiers)	15.793 (2)	6.000 (2)	2.705 (1)	-	24.498 (5)	997
Prioritaire (Nbre dossiers)	1.757 (4)	13.228 (30)	12.188 (22)	13.809 (17)	40.982 (73)	3.575
Faveur (Nbre dossiers)	982 (9)	3.132 (47)	4.307 (58)	2.796 (32)	11.217 (146)	2.779
<b>TOTAL</b> (Nombre dossiers)	<b>18.532</b> (15)	<b>22.360</b> (79)	<b>19.200</b> (81)	<b>16.605</b> (49)	<b>76.697</b> (224)	<b>7.351</b>

Note : Régime conventionné : investissement minimal de 2 milliards F.CFA (hors taxes) réalisable en 3 ans

Régime prioritaire : soit un investissement minimal de 200 millions F.CFA (hors taxes) réalisable en 3 ans et la création d'un minimum de 50 emplois permanents, soit la création d'un minimum de 100 emplois permanents.

Régime de faveur : invest. inférieur à 200 millions F.CFA (petites et moyennes entreprises).

## 2.2. Structures et mécanismes de promotion industrielle

Le gouvernement sénégalais a mis en place, à intervalles réguliers un certain nombre de mesures destinées à améliorer la compétitivité et la rentabilité du secteur industriel. Ces mesures comprennent :

- Une politique fiscale, visant à encourager les investissements et à développer les industries existantes ;
- Une politique commerciale et de tarifs douaniers, pouvant agir positivement sur la balance commerciale ;

- La création d'infrastructures destinées à promouvoir l'activité industrielle (zones industrielles) ;

- Une politique de crédit. Les deux principales structures chargées de promouvoir l'investissement industriel sont : la SONEPI et la SOFISEDIT.

### 2.2.1. La politique fiscale

Le gouvernement s'est servi de la politique fiscale à la fois comme un moyen de promotion de l'industrie mais aussi comme un moyen d'intervention sur les modes de production et sur le choix de localisation. Un grand nombre de ces mesures d'encouragement font partie du Code des Investissements. Le Code des Investissements a été un instrument important employé par le gouvernement afin d'encourager le développement de l'industrie. Le Code a été modifié en 1981 en conformité avec les orientations du VI<sup>e</sup> Plan de Développement.

Les objectifs majeurs du Code visent à encourager la décentralisation et les industries à haut coefficient de main-d'œuvre. Un autre objectif a été d'améliorer l'activité administrative pour rendre les procédures plus efficaces en réduisant les délais. Le Code vise également les PME : les entrepreneurs sénégalais qui investissent pour un montant inférieur à 200 millions de F.CFA.

### 2.2.2. La politique commerciale

La politique commerciale et la recherche de marchés à l'étranger en vue de rentabiliser l'investissement pour tirer profit des économies d'échelle sont particulièrement importantes pour l'industrie sénégalaise, de fait de la limitation des ressources naturelles locales qui oblige l'industrie à importer des matières premières et des produits intermédiaires, et de l'étroitesse du marché national.

A défaut d'une possibilité de flexibilité du taux de change, le gouvernement a adopté des mesures de protection et de subvention. Mais, la fixation de quotas, l'imposition de forts tarifs douaniers, et la politique d'import-subsstitution ont eu un effet négatif en attirant les industriels sur des marchés captifs où il n'y avait pas de concurrence réelle propre à encourager l'efficacité.

L'innovation principale en matière de politique commerciale est l'introduction, en 1980, de subventions à l'exportation. Au départ, ces subventions s'appliquaient aux cinq produits principaux suivants : conserves de poissons, machines agricoles, engrais, chaussures et textiles. Elles s'étendent maintenant à 25 produits, dont les produits maraîchers, et les industries mécaniques. A la subvention à l'exportation (10 pour cent au départ, aujourd'hui 15 pour cent de la valeur FOB), s'ajoutent l'assurance crédit-export et l'obtention de crédits à des conditions préférentielles.

Toutefois, pour toutes ces mesures, il reste un certain nombre de problèmes qui doivent être résolus, comme par exemple l'application des tarifs douaniers, la sélection des produits ayant besoin de protection et la détermination des effets réels de la subvention à l'exportation notamment sur les finances publiques et sur les marchés intérieurs. Des études sur la politique industrielle sont déjà en cours pour évaluer tous ces aspects de la politique commerciale.

Le deuxième domaine principal d'intervention du gouvernement en matière de politique commerciale a été le développement des accords commerciaux. Outre les regroupements multilatéraux tels que CEE-ACP et CEAO, le Sénégal a pris l'initiative d'un certain nombre de traités bilatéraux. Dans la CEAO, les firmes bénéficient du régime de la Taxe de Coopération Régionale, qui donne aux exportateurs de la zone un avantage significatif sur les importations effectuées en dehors de la zone.

Cependant, le manque de concurrence à l'intérieur de la CEAO et la protection extérieure n'ont pas encouragé une politique des prix efficace. D'autre part, on a rencontré des problèmes à la suite de la mise en application des accords sur la libre circulation des biens et des personnes, et relatifs à l'accès à ces marchés pour les entreprises s'établissant dans la Zone Franche Industrielle de Dakar.

En ce qui concerne d'autres marchés comme la CEE, la réussite n'a pas été totale en raison d'une part de la dépendance des chaînes de marchés qui existent déjà (comme l'arachide), et imposent prix et quantités, et d'autre part de l'insuffisance des actions de promotion des produits sénégalais.

La ratification de l'accord de la CEDEAO a ouvert aux exportateurs sénégalais les marchés de plusieurs autres pays de l'Afrique Occidentale.

### 2.2.3. L'infrastructure industrielle

La fourniture de services publics sur des terrains aménagés déjà prêts, ainsi que l'existence d'usines répondant aux normes voulues et pouvant être louées à bon marché devraient être une motivation majeure à la fois pour des projets nouveaux et des projets existants. Le programme des domaines industriels apparaît d'emblée comme un moyen de lancer de nouveaux projets, d'améliorer l'efficacité de leur mise en application, et de décentraliser l'industrie.

L'implantation des domaines industriels a commencé en 1979. Leur rôle principal est la promotion des PME. Les avantages majeurs qu'ils offrent sont la disponibilité d'ateliers pour un loyer modéré et un encadrement par la Société de Gestion du Domaine Industriel de Dakar (SODIDA) ou la SONEPI. Une assistance complémentaire est fournie par le Centre Sénégalais du Commerce Extérieur (C.S.C.E.), afin d'encourager les exportations. En matière de financement, la SOFISEDIT intervient pour l'achat de matériel d'installation et d'exploitation. A ce jour, 18 entreprises se sont développées dans le cadre de la zone industrielle de Dakar et il existe une liste d'attente de 14 entreprises. Dans le VII<sup>e</sup> Plan on attache une importance particulière aux zones industrielles en dehors de Dakar et Thiès.

La Zone France Industrielle de Dakar (ZFID), établie en 1976, a été créée en vue d'attirer les investissements de l'étranger. C'est une enclave de 650 hectares, dont 470 sont réservés à l'implantation d'unités industrielles essentiellement tournées vers l'exportation. Depuis sa création, l'administration de la Zone Franche Industrielle de Dakar a agréé plus d'une vingtaine de projets de nationalités diverses, d'une valeur de 7 à 8 milliards de F.CFA et un nombre d'emplois potentiels estimés à 2500. Une dizaine d'entreprises est déjà installée.

La Zone Franche Industrielle de Dakar appartient à la zone franc : dans le cadre de la réglementation du commerce extérieur et des changes applicables au Sénégal, le gouvernement s'engage à garantir la liberté de transfert des capitaux et la liberté de transfert des salaires du personnel expatrié.

De plus, les entreprises qui y sont agréées peuvent bénéficier, entre autres avantages, des régimes économiques octroyés aux entreprises établies dans le territoire douanier sénégalais. Cependant, la ZFID sera soumise à une évaluation en vue de lever les facteurs de blocage concernant la sélection des entreprises, la promotion, et les désavantages structurels du coût de la main-d'œuvre, à la localisation et au manque de partenaires locaux.

#### 2.2.4. La politique de crédit

Il existe actuellement quatre voies principales de financement du développement du secteur industriel.

- Mis à part quelques établissements publics pour lesquels le gouvernement assume l'entièr<sup>e</sup> responsabilité financière et les principaux services publics tels que SENELEC et SONEES, le financement direct du gouvernement au secteur industriel tend à se réduire de plus en plus à cause de la situation budgétaire difficile du gouvernement.

#### - Les crédits accordés par les banques nationales

Ce système bancaire commercial est composé de dix banques, l'Etat contrôlant environ 50 pour cent de leurs capitaux. Il y a eu une augmentation constante des prêts accordés à court terme pendant la période 1979 - 1982, en grande partie pour financer les déficits des établissements publics, tandis que les prêts accordés à moyen et long termes étaient stagneants.

Outre la SOFISEDIT, le gouvernement a créé en 1971 la Société Nationale de Garantie, d'Assistance et de Crédit (SONAGA), qui permet au gouvernement de donner sa caution à une partie des prêts avancés par les banques commerciales aux sociétés industrielles, à la fois dans les secteurs publics et privés. Elle a joué un rôle particulièrement actif en garantissant des prêts accordés aux petites industries, et en aidant les promoteurs à mettre sur pied des procédures de gestion adéquates.

- En raison des fonds limités sur le marché national, et aussi parce qu'une grande partie des fonds commerciaux privés sont déjà utilisés pour financer les déficits du secteur public, le secteur industriel a de plus en plus recours aux fonds extérieurs pour financer le programme de développement aidé par le fait que pendant plusieurs années le Sénégal a été considéré comme un bénéficiaire privilégié des fonds externes provenant par exemple le Trésor français, le FED, la Banque Mondiale et le Fonds de Développement Arabe.

Les fonds provenant de sources étrangères tendent à être plutôt associés aux investissements du secteur public plutôt qu'à ceux du secteur <sup>privé</sup>. Dans ces conditions, il devient de plus en plus difficile d'orienter vers le développement industriel privé les fonds dont cette partie de la stratégie de développement a besoin. Le gouvernement est en train d'étudier les possibilités d'augmenter le flux des fonds externes vers les banques nationales de développement.

- La quatrième source est l'auto-financement. Ce type de financement est très peu utilisé actuellement pour plusieurs raisons, entre autres :

- . La faible proportion des investissements des entreprises entièrement privées dans le secteur industriel ;
- . La faiblesse des marges bénéficiaires pour les produits soumis au contrôle des prix.

L'autofinancement est davantage une réalité dans les PME et l'artisanat. C'est en fait en réinvestissant les bénéfices que les petites entreprises familiales ont financé leur expansion. Pour des raisons évidentes, il existe très peu de chiffres officiels relatifs à l'auto-financement, mais la SONEPI, dans son programme de promotion des PME, reconnaît la situation, et essaie de promouvoir l'auto-financement en recommandant des méthodes simples de comptabilité plutôt qu'en fournissant les fonds.

- En conclusion, la majeure partie des fonds d'investissement prévus pour le développement de l'industrie dans le VII<sup>e</sup> Plan devra être fournies par les prêts étrangers et des crédits bancaires nationaux. En raison des déficits constants des institutions publiques et para-publiques, seule une somme limitée sera fournie: par le Budget National d'Équipement.

#### 2.2.6. La SONEPI

Créée en 1969, la Société Nationale d'Etudes et de Promotion Industrielle (SONEPI), société d'économie mixte sous tutelle du Ministère du Développement industriel et de l'Artisanat, a pour mission la promotion de la petite et moyenne entreprise. Elle est dotée de structures spécialisées qui lui permettent de fournir des services consultatifs d'assistance et d'encadrement des petites et moyennes entreprises. Ses fonds de participation et de garantie interviennent pour pallier l'insuffisance des apports financiers et offrir des garanties supplémentaires aux promoteurs. La SONEPI collabore avec de nombreux organismes financiers sénégalais (SOFISEDIT, BNDS ...) et extérieurs (KFW, PROPARCO, SFI, BAD, BOAD).

Outre cette participation financière aux projets, la SONEPI encadre les entreprises sur le plan technique et leur fournit de l'assistance en matière de gestion, de maintenance et d'écoulement de la production. Elle participe également à la réhabilitation d'unités industrielles qui rencontrent des difficultés d'ordre technique, financier ou commercial.

En 1981, la SONEPI avait encadré 81 entreprises d'une façon ou d'une autre, et réalisé plus de 250 études de faisabilité. En 1983/1984, elle a réalisé 34 études de faisabilité, et aidé 73 entreprises artisanales et 9 coopératives.

**Cette mission de la SONEPI, se poursuivra au VII<sup>e</sup> Plan dans le cadre d'une harmonisation de la politique de promotion industrielle.**

### 2.2.6. LA SOFISEDIT

La Société Financière Sénégalaise pour le Développement de l'Industrie et du Tourisme (SOFISEDIT) fut créée en 1974, en tant que Banque de Développement. Trois fonds spéciaux sont domiciliés à la SOFISEDIT :

- Le Fonds de Bonification (destiné à réduire les taux d'intérêts pour certains projets).
- Le Fonds de Participation (pour la fourniture de fonds destinés à la création d'une société).
- Le Fonds de Rachat (pour l'achat d'entreprises étrangères basées au Sénégal).

A la fin de Septembre 1984, elle avait déjà approuvé des prêts pour 119 projets pour des investissements d'une valeur totale de 11, 750 milliards de F. CFA, dont 92 projets appartenaient au secteur industriel.

### 2.3. Contraintes et blocages du Secteur

Les facteurs qui s'opposent à l'expansion du secteur gravitent autour des éléments suivants :

- La politique d'implantation industrielle et l'étroitesse du marché ;
- La vétusté de l'appareil de production ;
- L'approvisionnement en matériaux et facteurs de production ;
- La commercialisation des produits finis ;
- Les difficultés spécifiques aux petites et moyennes entreprises ;
- Les obstacles au niveau de la Zone Franche Industrielle.

Politique d'implantation industrielle et l'étroitesse du marché : Les agréments et autorisations accordés pour l'implantation de nouvelles unités industrielles ont rendu particulièrement vive la tension dans certains secteurs : boissons, laits, imprimeries, boulangeries, chaussures, plastiques, entraînant ainsi une capacité oisive des moyens de production.

Vétusté de l'appareil de production : Après l'indépendance, avec la perte de débouchés extérieurs, limitant ainsi la productivité des installations vieillissantes et l'absence de compétitivité pour accroître sa part sur les marchés, l'industrie sénégalaise n'a pas pu investir plus aisément dans le renouvellement de son appareil de production.

Approvisionnement en matériaux et facteurs de production : Les problèmes de l'approvisionnement en matériaux et facteurs de production mettent en évidence certains aspects de notre politique fiscale douanière. En effet, la procédure administrative d'octroi des cartes et autorisation d'importation jugée trop longue et les droits et taxes trop élevés, le coût très important de certaines matières premières locales comme le sucre, le coton, le coût élevé de l'énergie sont autant d'obstacles à la compétitivité de nos produits industriels.

Commercialisation des produits finis : Pour la commercialisation de produits finis, il est nécessaire de faire la distinction entre les problèmes rencontrés sur le marché intérieur et ceux connus sur les marchés de l'exportation.

Les difficultés sur le marché intérieur sont de plusieurs sortes :

- L'introduction des dossiers des produits soumis à homologation des prix est souvent longue. De ce fait, certains postes subissent des hausses durant cette période, hausses qui ne seront pas répercutées sur les nouveaux prix autorisés ;
- Les péréquations dont bénéficient certains produits demeurent impayées, ce qui obère la trésorerie des entreprises ;
- Certaines entreprises demandent à être davantage associées aux marchés de l'Etat. Toutefois, il est vital que les créances relatives à ces marchés soient payées et à temps ;

- Les importations frauduleuses constituent un des maux dont se plaignent le plus les industriels. Des produits similaires introduits sans avoir supporté les droits d'entrée se vendent à des prix défiant toute concurrence entraînant ainsi une mévente des produits locaux.

En ce qui concerne les marchés extérieurs, les problèmes sont d'une part, la procédure de constitution des dossiers en vue de bénéficier de subventions à l'exportation ou de ristournes jugée trop complexe et d'autre part, les sommes dues, qui restent longtemps sans être payées. Par ailleurs, certains de nos partenaires de la sous-région appliquent de moins en moins correctement la règle de la libre circulation des produits à l'intérieur de la CEAQ. Enfin, des problèmes de transfert de fonds se posent souvent avec certains pays voisins à cause de la non-convertibilité de certaines monnaies.

Les Difficultés des Petites et Moyennes Entreprises dans la réalisation des projets : Le bilan d'exécution du VI<sup>e</sup> Plan démontre que la plupart des projets PME sont souvent confrontés au problème de financement et risquent parfois d'être abandonnés. Ainsi, les Petites et Moyennes Entreprises rencontrent couramment des difficultés tant au niveau de l'entreprise et son environnement qu'au niveau de la réalisation des investissements et du fonctionnement de l'entreprise.

Le problème rencontré après celui de la recherche de terrains viabilisés est le financement des études de faisabilité. Ces études, compte tenu des modalités d'octroi de crédits au niveau des banques doivent être effectuées par des organismes spécialisés. Cependant, beaucoup de promoteurs n'arrivent pas à percevoir cette nécessité de commanditer une étude bien menée.

Il y a ensuite le problème de l'apport personnel. En effet, l'épargne généralement faible du promoteur ne lui permet pas de dégager l'apport minimum demandé (environ 30 % du coût des investissements). Les organismes de promotion tels que la SONEPI interviennent par le biais du fonds de participation, dont le niveau

actuel ne permet pas de satisfaire toutes les demandes qui lui sont présentées. Alors des suggestions sont souvent faites dans le sens de constitution de sociétés en "joint-venture".

On peut, également, évoquer le problème des garanties nécessaires à l'obtention des prêts dont le promoteur a besoin. L'intervention des fonds de Garantie s'avère insuffisante compte tenu toujours de la distorsion qui existe entre le niveau de garantie exigée par les Banques et la capacité d'intervention du Fonds. Enfin, le promoteur se voit, généralement, proposer par les Banques des taux d'intérêts très élevés, lesquels sont fonction de risques particulières afférant à la Petite et Moyenne Entreprise (problèmes de recouvrement, etc...).

En ce qui concerne le fonctionnement de l'Entreprise, la difficulté majeure qui se pose concerne le fonds de roulement, dont le niveau conditionne en particulier l'approvisionnement en matières premières en quantités suffisantes et au meilleur moment. L'expérience a montré que la plupart des petites et moyennes entreprises ont été bloquées dans leur fonctionnement par le refus des banques de mettre un crédit de fonds de roulement à leur disposition.

Une autre vision du problème démontre que les difficultés peuvent résulter de la structure des PME :

- La concentration des responsabilités sur un seul homme, lequel est de surcroît fréquemment d'une incompétence relative dans certains domaines concernés (gestion, comptabilité, gestion des ressources humaines etc...).
- Les incidences d'une gestion généralement défectueuse ;
- **Les difficultés d'accès au marché de la main-d'œuvre qualifiée** en raison de son coût ;
- Les difficultés d'accès aux marchés publics.

Les obstacles au niveau des entreprises de la Zone Franche Industrielle de Dakar :

Recherche de partenaires locaux : Malgré la confiance des investisseurs étrangers en notre pays, ces derniers souhaitent, pour la plupart des projets, s'associer avec des nationaux. Compte tenu de la surface financière assez limitée de nos nationaux, ces projets qui doivent être réalisés en joint-venture, ce qui du reste est une tendance nouvelle adoptée par les pays développés pour tous leurs investissements directs vers les pays en développement, sont voués soit à l'échec, soit à des succès limités.

Coût du transport très élevé : La rentabilité de plusieurs projets est réduite à cause des coûts élevés du transport des matières premières et des produits finis. C'est ainsi que plusieurs marchés de la sous-traitance internationale (notamment ceux des pays développés) échappent aux entreprises malgré la bonne position géographique de Dakar.

Difficultés liées à la Taxe de Coopération Régionale (TCR) et à l'accès des marchés de la C.E.A.O. : Avec la faible compétitivité de nos produits sur les marchés des pays développés due aux coûts du transport, l'une des sources de motivation des investisseurs se trouve être le marché de la sous-région. Il faut constater malheureusement dans certains pays et ceci malgré des accords de libre circulation des biens et des personnes, plusieurs formes de barrière à l'entrée, se présentent; à savoir les lenteurs dans l'agrément et le renouvellement du régime de la Taxe de Coopération Régionale. Certains pays semblent s'opposer à l'agrément des entreprises installées en zone Franche Industrielle de Dakar au régime de la TCR. Une étude de la question sera entreprise.

Le manque de soutien financier : Pour remplir sa mission, l'Administration de la Zone dispose :  
 - d'une ressource principale : la subvention de l'Etat fixée à 77 millions F. CFA/an a été relevée à 122 millions F.CFA pour l'année 1984/85.

- des loyers et redevances des entreprises, ressources marquées par la conjoncture, qui gravitaient autour de 15 millions de F.CFA/an, devraient atteindre 40 millions de F.CFA par an en régime de croisière.
- des concours extérieurs, qui sont rares et pas assez importants.

Il est donc établi que le concours de l'Etat est absolument indispensable à la Zone et doit être réajusté en fonction des charges réelles.

#### 2.4. Les Etudes sur le Secteur Industriel

Dans le but d'évaluer les contraintes et blocages, de recommander les mesures à prendre pour la relance du secteur et de formuler la politique industrielle pour les années à venir, le Gouvernement a entrepris trois études dont les conclusions seront disponibles vers la fin de l'année 1985.

- L'étude sur la politique industrielle pilotée par le Ministère du Développement Industriel analysera d'une façon globale la conception et mise en œuvre de la politique industrielle.

- L'étude sur les mesures d'incitations industrielles au Sénégal vise toutes les branches de l'industrie et a pour objectifs de :

i) estimer les indices d'incitation, notamment les taux effectifs de protection ;

ii) estimer les coefficients de coût en ressources domestiques et autres indices relatifs aux avantages comparatifs ;

iii) déterminer la structure appropriée des mesures d'incitations industrielles au Sénégal, notamment l'extension du système de primes à l'exportation ;

iv) proposer la mise en place progressive de la nouvelle structure.

L'étude est dirigée par la Direction de la Prévision et la conjoncture au Ministère de l'Economie et des Finances, et réalisée en étroite collaboration avec le Centre Sénégalais du Commerce Extérieur (CSCE), le Centre Unique de Collecte de l'Information (CUCI).

- Un Plan d'Action Prioritaire pour l'Industrie Sénégalaise à mettre en oeuvre au cours du VII<sup>e</sup> Plan devra être préparé en 1985 avec l'assistance de l'ONUDI/PNUD. Ce Plan s'oriente vers trois domaines d'action prioritaires :

- i) L'identification des pôles industriels prioritaires rentables et créateurs d'emplois pouvant être développés dans le contexte actuel de l'économie sénégalaise ;
- ii) Le programme d'action pour améliorer l'environnement industriel au Sénégal ;
- iii) L'étude des mesures qui permettront d'améliorer le système de promotion et le fonctionnement industriel.

### 3. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR INDUSTRIEL

Le VII<sup>e</sup> Plan qui s'inscrit dans le programme d'ajustement à moyen terme de l'économie sera le point d'appui pour l'horizon 1989 de l'amélioration de l'équilibre interne et externe de la situation économique du Sénégal pour parvenir à l'indépendance économique.

Dans ce contexte, le secteur industriel sera appelé, malgré la stagnation relative observée dans le passé, à jouer un rôle dynamique pour la conquête de cette indépendance économique tant par l'augmentation du volume de nos exportations de produits manufacturiers que par la réduction d'importations des produits concurrents.

### 3.1. Orientations Générales

Comme il a été amorcé par le Plan précédent, pour le VII<sup>e</sup> Plan, en ce qui concerne le secteur industriel, il s'agira de concevoir sa planification sous la forme d'objectifs à assigner au secteur et de mesures d'accompagnement à prendre pour favoriser les investissements et le fonctionnement.

D'autre part, un volume important des investissements du VI<sup>e</sup> Plan a permis d'accroître le potentiel de production dans plusieurs domaines : huileries, phosphates et produits dérivés, cimenterie, produits pétroliers, mécanique.

En attendant que les études sur les incitations industrielles et la politique industrielle viennent préciser cette orientation, il faut à présent, s'atteler à l'exploitation de ce potentiel de production. Dans le cadre de l'assainissement de l'économie, les orientations générales du VII<sup>e</sup> Plan seront de :

- instaurer un cadre institutionnel et un environnement industriel favorisant la compétitivité
- mettre l'accent sur la maintenance des acquis, la réhabilitation et le renforcement des infrastructures ;
- développer les secteurs à haute intensité de travail notamment les petites et moyennes entreprises (PME) ;
- mettre en place un système fiscal incitatif afin de réorienter la production vers l'exportation ;
- instaurer une politique de crédit incitatif.

### 3.2. Objectifs du Secteur

La priorité fondamentale pour le Gouvernement est de créer les conditions favorables à la croissance et à l'emploi afin de contribuer à l'objectif d'indépendance économique du Sénégal.

Dans ce cadre, les objectifs à long terme sont :

- La contribution à la réduction de la dépendance du pays et la satisfaction des besoins fondamentaux.
- La création d'un cadre d'évolution plus rationnel pour l'industrie sénégalaise : révision du Code du Travail, révision de la politique sur les subventions à l'exportation, révision du Code des Investissements, suppression des arriérés, etc.
- La création d'un tissu industriel plus homogène pour une intégration plus poussée : promotion des industries de biens intermédiaires et de transformation de matières premières locales.
- L'identification et le développement de nouveaux crénaux qui offrent des avantages comparatifs certains.
- La promotion de l'emploi.
- Le renforcement de la coopération régionale et internationale.

L'objectif de croissance globale du PIB de 3,2 % a été retenu pour le VII<sup>e</sup> Plan et pour le secteur industriel, ce taux est de l'ordre de 3,8 %. A moyen terme la réalisation de ces objectifs sera possible avec la mise en œuvre combinée des actions suivantes :

- Réduire les importations : La réduction des importations contribuera à résoudre le problème de la dépendance vis-à-vis de l'extérieur tout en favorisant l'utilisation de ressources locales ainsi que la mise en valeur des potentialités existantes. Les restrictions à l'importation doivent s'appliquer surtout aux produits de luxe,

en maintenant un niveau de protection raisonnable qui sera précisé dans les conclusions et recommandations de l'étude sur les incitations industrielles. L'objectif de la réduction des importations sera associé à une action d'élimination sélective des restrictions quantitatives et à une réduction des tarifs nominaux dans le cadre de la politique macro-économique.

- Accroître et diversifier nos produits à l'exportation :

L'accroissement et la diversification des produits manufacturiers à l'exportation permettra d'atteindre l'équilibre de la balance des paiements, qui passera nécessairement par la croissance du volume des exportations. La diversification des exportations s'avère indispensable afin d'atténuer la vulnérabilité de l'économie sénégalaise.

- Améliorer la rentabilité des investissements pour la collectivité afin de dégager une valeur ajoutée nette nationale pour les projets :

L'amélioration de la rentabilité des investissements pour la collectivité impulsera une nouvelle dynamique dans la relance de l'économie par la production. Par ailleurs, elle permettra à l'Etat de bénéficier de recettes supplémentaires, de créer des emplois et de réduire les charges financières.

Cette amélioration permettra de favoriser les investissements par auto-financement : ainsi, les entreprises pourront faire face à leurs charges récurrentes et éviteront à l'Etat la prise en charge de dépenses supplémentaires.

- Valoriser les ressources et compétences locales : La valorisation des ressources et compétences locales devra occuper une place importante.

La nouvelle politique des projets de filières à base de ressources nationales devra prendre le relais des projets d'import-substitution à partir de matières importées.

L'insertion progressive des cadres sénégalais permettra à terme de réduire notre dépendance vis-à-vis de l'assistance technique étrangère et par là même réduire les charges de main-d'œuvre des entreprises.

- Promouvoir la PME : La SONEPI poursuivra au cours du VII<sup>e</sup> Plan sa politique actuelle de promotion de la Petite et Moyenne Entreprise. La plupart des grands projets industriels ne pouvant voir le jour de sitôt. Le Gouvernement devra s'intéresser de plus près à la promotion de petites industries nationales. Il s'agira d'avoir une politique de promotion de toutes les possibilités industrielles viables afin d'accroître le nombre d'établissements et des emplois et en même temps de mieux répartir les usines dans le pays.

- Moderniser, restructurer, et réhabiliter l'appareil productif tant pour les infrastructures que pour l'aspect gestionnel

Afin de sauvegarder le patrimoine industriel existant, il s'avère indispensable de moderniser, restructurer et maintenir en activité l'ensemble industriel encore apte à assurer les performances requises pour une meilleure compétitivité en respectant les contraintes de quantité, qualité, coûts, délais et d'aspect humain.

- Privilégier les industries productrices de biens intermédiaires rentables :

La promotion des industries productrices de biens intermédiaires rentables et de biens d'équipement permettra de réduire les importations à ce sujet et de densifier le tissu industriel. Cette politique d'intégration industrielle pourra accroître la compétitivité des industries déjà installées mais fort dépendantes des fournisseurs étrangers.

- Favoriser la décentralisation industrielle :

La majeure partie des unités industrielles sont concentrées dans la région de Dakar malgré le système d'incitations à l'implantation dans les autres régions. Pour atteindre cet objectif, il faudra :

- mettre en place des dispositions fiscales adaptées ;
- favoriser la valorisation des ressources naturelles de chaque région ;
- mettre l'accent sur le développement des infrastructures régionales (domaines industriels, zones industrielles).

Cette politique se justifiera seulement pour des unités économiquement rentables.

- Identifier des crénaux de la sous-traitance :

Les organismes chargés de la promotion industrielle, devront examiner la question de la sous-traitance, qui n'est guère développée au Sénégal. Seuls quelques efforts ont été entrepris pour la création de petits ateliers spécialisés dans les branches de la fonderie de traitement des surfaces et forgeage de mécanique générale et de chaudiellerie. En outre, les grandes unités industrielles possèdent généralement leurs propres ateliers d'entretien et de réparation. L'industrie du montage de camions produit des séries encore trop faibles pour permettre une sous-traitance importante, mais il existe une sous-traitance limitée dans cette branche (benne, radiateurs, batteries, câbleries électriques, etc...).

Les quelques exemples ci-dessus montrent qu'il existe fort peu de relations formelles de sous-traitance entre petites et grandes entreprises. Il s'avère nécessaire d'identifier des crénaux de sous-traitance et d'organiser des mesures fiscale-administratives encourageant celle-ci. De telles mesures pourront permettre de réaliser une certaine intégration industrielle.

- Limiter la création de nouvelles structures parapubliques :

La limitation de la création de nouvelles structures parapubliques entre dans le cadre de l'assainissement des finances publiques qui constitue l'un des objectifs macro-économiques majeurs du VII<sup>e</sup> Plan. Les charges supportées par l'Etat pourront être alors réduites et les structures existantes consolidées, en vue d'une amélioration de la qualité des services rendus et d'une augmentation de la productivité.

- Renforcer la Coopération régionale :

Les organisations régionales (OMVS- CEA0 - CEDEAO) doivent mettre en place des programmes industriels communautaires concrets, ce qui évitera l'inutilisation des financements disponibles pour la réalisation des projets régionaux. La coopération industrielle devra être renforcée et marquée par une concertation permanente des promoteurs et responsables de l'industrie des pays de la sous-région. Ceci permettra de résoudre les problèmes de production, de marchés extérieurs, de fraude, etc... auxquels sont confrontés les pays de la région et de s'acheminer progressivement vers une intégration douanière.

3.3. Mesures d'accompagnement :

Pour atteindre les objectifs ci-dessus, les mesures d'accompagnement suivantes seront prises :

- Harmoniser les actions des structures d'assistance : La création d'un cadre de concertation entre les différentes structures d'assistance s'avère nécessaire et permettra d'éviter des discordances des actions et de pallier les doubles emplois aussi bien au niveau de l'encadrement, de l'assistance que de la formation.

- Alléger les procédures administratives : Les procédures administratives d'instruction des dossiers sont souvent longues et complexes. De telles procédures pénalisent les entreprises recourant au service des administrations en haussant les coûts d'exploitation de l'industrie. Il s'agira donc de moderniser les procédures en allégeant les formalités d'octroi des autorisations administratives fiscales, financières etc... Ainsi, la réalisation des projets nouveaux pourra être facilitée et les interruptions du processus de production évitées.

- Soutenir le système d'assurances et de subventions à l'exportation

La subvention à l'exportation pourra faciliter la pénétration et la conquête de marchés extérieurs par les entreprises tournées vers l'exportation. Une étude est en cours pour déterminer l'impact de ce système sur l'économie.

- Mettre en place un fonds de pré-investissement : La mise en place d'un fonds de pré-investissement (ligne de crédit financé par le secteur privé ou avec l'aide étrangère) contribuera à disposer d'études de projets bancables ainsi que de proto-types industriels et facilitera la promotion des entrepreneurs en association avec les investisseurs étrangers. Les services de promotion industrielle constitueront ainsi des banques de projets qui écourteront les procédures de négociations. Une telle optique pourra jouer également un rôle important dans la décentralisation industrielle en mettant à la disposition des promoteurs des différentes régions des projets fiables.

- Renforcer les moyens d'intervention des structures de promotion industrielle

Il s'agira de renforcer les moyens financiers, matériels et humains des structures concernées (Direction de l'Industrie, SONEPI, ZFID, SOFISEDIT, etc...) afin qu'elles remplissent sans entrave les missions qui leur sont dévolues. Il faudra, par ailleurs, rendre plus opérationnel le fonds de participation et de garantie de la SONEPI ainsi que le Fonds de bonification des intérêts domicilié à la SOFISEDIT.

- Favoriser la création de centres de service autour des pôles de production industrielle

Il s'agira de créer un environnement favorable pour la PMI afin de répondre à l'objectif d'homogénéisation du tissu industriel. En effet, les PMI sénégalaises manquent de financement adapté, de formateurs, de compétences en maintenance, de technologies pour une production rationnelle et flexible. Elles manquent également de moyens de stockage modernes et de connaissance des marchés notamment extérieurs.

En conclusion, l'industrie pour atteindre les objectifs qui lui sont assignés devrait bénéficier d'un environnement économique favorable qui lui procurerait des facteurs de consommations intermédiaires disponibles à des coûts accessibles. A ce titre, des concertations devront devront être menées en liaison avec les responsables des secteurs se

situant en amont et en aval du secteur industriel (énergie, transport, eau, ingénierie, télécommunications, maintenance etc...). Cette politique devra résoudre en partie le problème multiforme de la compétitivité des entreprises sénégalaises. Dans ce cadre, des solutions devront être trouvées afin que par exemple la SENELEC et la SONEES, tout en visant une plus grande productivité du capital et du travail se dotent de capacités électriques et hydrauliques suffisantes, fiables, régulières et bon marché pour les industriels.

#### 4. PROGRAMME D'ACTION

##### 4.1 Le Programme d'actions prioritaires (PAP)

L'innovation majeure de ce VII<sup>e</sup> Plan a été l'introduction des Programmes d'Actions Prioritaires (PAP) dans les investissements de l'Etat et des entreprises publiques. Comme la politique industrielle dans le VII<sup>e</sup> Plan sera dirigée vers la création d'un climat et des conditions favorables pour la relance du secteur industriel, en limitant les interventions directes du Gouvernement dans les relations économiques, la plupart des investissements dans ce secteur seront faits par le secteur privé. C'est pourquoi, les PAP sont moins importants pour le secteur industriel que pour des autres secteurs. Néanmoins on retrouve deux PAP dans le programme industriel à savoir :

PAP N° 8 : Promouvoir les petites industries de substitution d'importation valorisant les ressources locales.

1. Renforcer et harmoniser les structures spécialisées de promotion industrielle (SONEPI, ZFID, SOFISEDIT, etc...);
2. Rationaliser le système d'incitations industrielles. Des études portant sur l'incitation et la stratégie industrielle sont en cours;
3. Réservation et viabilisation des zones d'implantation des petites et moyennes industries (PMI) - 8 projets de domaines industriels.

PAP N° 9 : Créeer les conditions d'un nouveau potentiel à l'exportation.

1. Améliorer les mécanismes spécifiques de financement -  
Mise en place d'un Fonds de Pré-Investissement.
2. Rationaliser le système des subventions à l'exportation.

4.2. Le Programme d'Investissement

Le Programme d'investissement s'élève à 73 milliards de F. CFA constants, dont 39,1 milliards sont pour les projets reportés et 34,0 milliards pour des nouveaux projets. Le financement acquis total se chiffre à 36,4 milliards, soit 50 % des investissements prévus.

PROJETS VII<sup>e</sup> PLAN - SCHEMA DE FINANCEMENT - TABLEAU DE SYNTHESE

(Millions de constants F.CFA)

Intitulé des projets	Coût total	Coût VII <sup>e</sup> Plan	Annualisation des investissements				Financement Interne		Financement Externe	
			1985/86	1986/87	1987/88	1988/89	Total	Acquis	Total	Acquis
1. Industries alimentaires .....	32.751	24.340	9.124	6.888	6.750	1.578	6.821	6.731	17.519	-
2. Industries textiles	37.609	34.146	17.073	10.018	3.525	3.530	3.432	4.601	30.714	26.863
3. Industries bois, papier, carton.	1.085	760	380	121	129	130	325	325	435	-
4. Industries chimiques	9.922	6.055	2.828	1.063	1.087	1.077	2.231	1.813	3.824	730
5. Industrie mécaniques	20.425	14.631	3.325	4.761	5.768	777	823	823	13.808	2.129
6. Domaines industrie	1.630	1.222	610	196	205	211	1.222	408	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>95.422</b>	<b>73.154</b>	<b>29.340</b>	<b>19.047</b>	<b>17.464</b>	<b>7.303</b>	<b>14.854</b>	<b>14.701</b>	<b>58.300</b>	<b>21.722</b>

## Projets VIIe Plan - Schéma de Financement - Secteur Industries Alimentaires

Millions de F.CFA.

**PROJETS VII<sup>e</sup> PLAN -SCHEMA DE FINANCEMENT - SECTEUR INDUSTRIES TEXTILES (Millions de F. CFA constants)**

Intitulé des Projets	Coût total	Coût VII <sup>e</sup> Plan	Annualisation des investissements				Financement Int.		Financement Exter.	
			1985/86	1986/87	1987/88	1988/89	Total	Acquis	Total	Acquis
<b>I. PROJETS REPORTES</b>	<b>28.708</b>	<b>25.471</b>	<b>12.735</b>	<b>5.908</b>	<b>3.412</b>	<b>3.416</b>	<b>3.206</b>	<b>3.150</b>	<b>22.255</b>	
1.1 SOTEXKA	20.000	20.000	10.000	5.000	2.500	2.500	1.137	1.137	18.863	18.863
1.2 S T S	1.741	258	129	40	44	45	258	258		
1.3 S I P H	165	111	55	18	18	20	111	55		
1.4 SOTIBA	2.000	1.500	750	250	250	250	500	500	1.000	
1.5 ICOTAF	4.802	3.602	1.801	600	600	601	1.200	1.200	2.402	
<b>II. PROJETS NOUVEAUX</b>	<b>8.901</b>	<b>8.675</b>	<b>4 338</b>	<b>4 110</b>	<b>113</b>	<b>114</b>	<b>226</b>	<b>226</b>	<b>449</b>	
2.1 SENESPORT	230	172	86	27	29	30	58	58	114	
2.2 Fabrique de valise et d'article de voyage	208	156	78	26	26	26	52	52	104	
2.3 Kolow-Sénégal	463	347	174	57	58	58	116	116	231	
2.4 SISAC-GARDELLA	8 000	8 000	4 000	4 000	-	-	-	-		
<b>TOTAL</b>	<b>37 609</b>	<b>34 146</b>	<b>17 073</b>	<b>10 018</b>	<b>3.525</b>	<b>3.530</b>	<b>3.432</b>	<b>3.376</b>	<b>22.714</b>	<b>18.863</b>

PROJETS VII<sup>e</sup> PLAN - SCHEMA DE FINANCEMENT - SECTEUR BOIS PAPIER ET CARTON (Millions de F. CFA constants)

intitulé des projets	Coût total	Coût VII <sup>e</sup> Plan	Annualisation des investissements				Financement Int.		Financement Ext.	
			1985/86	1986/87	1987/88	1988/89	Total	Acquis	Total	Acquis
<b>I. PROJETS REPORTES</b>	<b>585</b>	<b>385</b>	<b>193</b>	<b>61</b>	<b>65</b>	<b>66</b>	<b>200</b>	<b>200</b>	<b>185</b>	<b>-</b>
1. Rochette (Dakar)	305	175	88	29	29	30	130	130	45	-
2. Enveloppes	104	78	39	13	13	13	26	26	52	-
3. Dakar-Continu	176	132	66	20	23	23	44	44	88	-
<b>II. PROJETS NOUVEAUX</b>	<b>500</b>	<b>375</b>	<b>187</b>	<b>60</b>	<b>64</b>	<b>64</b>	<b>125</b>	<b>125</b>	<b>250</b>	<b>-</b>
1. Contreplaqués de Thiès	500	375	187	60	64	64	125	125	250	-
<b>TOTAL</b>	<b>1.085</b>	<b>760</b>	<b>380</b>	<b>121</b>	<b>129</b>	<b>130</b>	<b>325</b>	<b>325</b>	<b>435</b>	<b>-</b>

PROJETS VII<sup>e</sup> PLAN - SCHÉMA DE FINANCEMENT - SECTEUR INDUSTRIES CHIMIQUES (Millions de F.CFA courantes)

Intitulé des Projets	Coût total	Coût VII <sup>e</sup> Plan	Annualisation des investissements				Financement Int.		Financement Externe	
			1985/86	1986/87	1987/88	1988/89	Total	Acquis	Total	Acquis
<b>I. PROJETS REPORTES</b>	<b>6.860</b>	<b>3.761</b>	<b>1.682</b>	<b>697</b>	<b>706</b>	<b>676</b>	<b>1.463</b>	<b>1.045</b>	<b>2.298</b>	<b>730</b>
1. Exphase	838	628	314	103	105	106	628	210	-	-
2. Panneaux en Polyhréthane	400	105	33	35	37	-	-	-	105	105
3. Craie Scolaire	200	150	75	25	25	25	50	50	100	-
4. SIPOA	300	29	29	-	-	-	29	29	-	-
5. Park Davis	1.400	424	100	107	108	109	424	424	-	-
6. Plas. Industrie	500	80	80	-	-	-	80	80	-	-
7. Médiat	410	308	74	77	78	79	102	102	206	-
8. SOFAC	312	162	40	40	41	41	150	150	12	-
9. Verrerie	2.500	1.375	937	310	312	316	-	-	1.875	625
<b>II. PROJETS NOUVEAUX</b>	<b>3.062</b>	<b>2.294</b>	<b>1.146</b>	<b>366</b>	<b>381</b>	<b>401</b>	<b>768</b>	<b>768</b>	<b>1.526</b>	<b>-</b>
1. Inseco	600	450	225	75	75	75	150	150	300	-
2. Soseplast	391	293	146	48	49	50	98	98	195	-
3. Sénégalaise de Compound et de plastique	407	305	153	50	50	52	102	102	203	-
4. Sénémat	312	234	117	36	40	41	78	78	156	-
5. Lobochim	170	127	63	19	22	23	43	43	84	-
6. Chauplast	190	142	71	22	23	26	48	48	94	-
7. Sifcam Sénégal	198	148	74	22	24	28	50	50	98	-
8. Parfumerie Mafall FALL	214	160	80	24	26	30	54	54	106	-
9. Senfac	178	133	66	20	22	25	45	45	88	-
10. Siplas	402	302	151	50	50	51	100	100	202	-
<b>TOTAL</b>	<b>9.922</b>	<b>6.055</b>	<b>2.828</b>	<b>1.063</b>	<b>1.087</b>	<b>1.077</b>	<b>2.231</b>	<b>1.813</b>	<b>3.824</b>	<b>730</b>

PROJETS VII<sup>°</sup> PLAN - SCHEMA DE FINANCEMENT - SECTEUR INDUSTRIES MECANIQUES

INTITULE DES PROJETS	Coût total	Coût VII <sup>°</sup> Plan	ANNUALISATION DES INVESTISSEMENTS				FINANCEMENT INT.		FINANCEMENT EXTERIEUR	
			1985/86	1986/87	1987/88	1988/89	Total	Acquis	Total	Acquis
<b>I. PROJETS REPORTES</b>	<b>9.816</b>	<b>4.174</b>	<b>2.095</b>	<b>686</b>	<b>692</b>	<b>701</b>	<b>671</b>	<b>671</b>	<b>3.503</b>	<b>2.129</b>
1. COA (Metha)	6.600	2.020	1.010	334	336	340	-	-	2.020	2.020
2. Menuiserie Aluminium	204	153	76	24	25	28	51	51	102	-
3. Fonderie Thiès	2.000	1.500	750	250	250	250	500	500	1.000	-
4. Sereme	100	83	50	10	11	12	17	17	66	-
5. Semail	500	109	54	18	18	19	-	-	109	109
6. Ampoules électriques	212	159	80	25	27	27	53	53	106	-
7. Compteurs électriques	200	150	75	25	25	25	50	50	100	-
<b>I. PROJETS NOUVEAUX</b>	<b>609</b>	<b>457</b>	<b>230</b>	<b>75</b>	<b>76</b>	<b>76</b>	<b>152</b>	<b>152</b>	<b>305</b>	<b>-</b>
1. Terminal conteneurs	609	157	230	75	76	76	152	152	305	-
* 2. Complexe d'entretien des avions gros porteurs	(10000)	(10000)	(1000)	(400)	(5000)	-	(10000)		(10000)	-
<b>TOTAL</b>	<b>10.425</b>	<b>4.631</b>	<b>2.325</b>	<b>761</b>	<b>768</b>	<b>777</b>	<b>823</b>	<b>823</b>	<b>13.808</b>	<b>2.129</b>

\* cf. Secteur tertiaire - transport aérien.

**PROJETS VII<sup>e</sup> PLAN - SCHEMA DE FINANCEMENT - DOMAINES INDUSTRIELS (P.A.P.) Millions de F. CFA constants**

Intitulé des Projets	Coût Total	Coût VII <sup>e</sup> Plan	Annualisation des investissements				Financement Int.		Financement Ext.	
			1985/86	1986/87	1987/88	1988/89	Total	Acquis	Total	Acquis
<b>I. PROJETS REPORTES</b>	<b>823</b>	<b>624</b>	<b>12</b>	<b>98</b>	<b>105</b>	<b>109</b>	<b>624</b>	<b>209</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
1.1 Domaine industriel de Ziguinchor, (SONEPI)	569	427	213	69	72	73	427	148	-	-
1.2 Domaine industriel de Saint-Louis	149	112	56	17	19	20	112	37	-	-
1.3 Domaine industriel de Diourbel (SONEPI)	115	85	42	12	14	16	85	30	-	-
<b>II. PROJETS NOUVEAUX</b>	<b>797</b>	<b>598</b>	<b>298</b>	<b>98</b>	<b>100</b>	<b>102</b>	<b>598</b>	<b>199</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
1. Domaine industriel de Tambacounda (SONEPI)	85	64	32	10	11	11	64	21	-	-
2. Domaine industriel de Louga (SONEPI)	161	121	60	20	20	21	121	40	-	-
3. Extension domaine industriel de Dakar constructions 8 ateliers	551	413	206	68	69	70	413	138	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1.630</b>	<b>1.222</b>	<b>610</b>	<b>196</b>	<b>205</b>	<b>211</b>	<b>1.222</b>	<b>408</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## SOUS-SECTEUR MINES

I - SITUATION ET EVOLUTION DU SECTEURI-1. Evolution du secteur

Depuis 1965 correspondant au début d'exploitation de l'attapulgite par la Compagnie des Produits Chimiques et Matériaux (PROCHIMAT), 1957 et 1948 pour la Compagnie Sénégalaise des Phosphates de Taïba (CSPT) et la Société Sénégalaise des Phosphates de Thiès (SSPT), aucune nouvelle exploitation minière n'est ouverte au Sénégal.

Depuis 1974, année exceptionnelle pour les phosphates sur le marché mondial, on assiste à une décroissance de la valeur ajoutée dégagée par les mines, malgré une légère reprise en fin de période.

	<u>Evolution de la production de phosphates</u>						en milliers de tonnes
	1974	1976	1978	1980	1981	1982	1983
Production (concentrés marchands)	1 976	1 579	1 719	1 564	1 376	1 463	1 555

La situation actuelle s'explique par la conjugaison de deux facteurs : la baisse des prix et celle de la production des phosphates.

La part de la branche dans la valeur ajoutée industrielle qui était de 24,9 % en 1974 est tombée à 8,3 % en 1981. L'exploitation des matériaux de construction des carrières est concentrée dans les régions de Thiès et du Cap-Vert et se développe d'une manière très irrégulière.

Les travaux de recherches géologiques et minières ainsi que les vastes programmes envisagés dans ce domaine ont permis la ~~création~~ de plusieurs sociétés d'études.

Les projets de recherches d'hydrocarbures et de substances minérales sont conduits intensément et devraient aboutir à des réalisations à moyen et long termes : phosphates de Matam, uranium du Sénégal Oriental, lignite, dans les régions de Thiès et Diourbel, or et fer au Sénégal Oriental, hydrocarbure dans le bassin sédimentaire. Il faut noter l'existence d'ilménites. <sup>Sur</sup> La Côte Nord (MBORO) et sur la petite côte. Ce dernier site a fait l'objet d'une exploitation par GAZIELO jusqu'en 1962.

.../...

## I-2. Les organes d'intervention

### I-2-1. Les sociétés d'exploitation

#### - La Compagnie Sénégalaïse des Phosphates de Taïba (CSPT) -

intervenant sur les gisements de Keur Momar FALL et Tobène dont les réserves sont estimées à 70 Millions de tonnes, la CSPT a produit en 1983, environ 1 213 000 tonnes/minérais marchands dont une partie est destinée à l'alimentation en matières premières des Industries Chimiques du Sénégal (ICS). Un programme de développement a été lancé pour franchir la barre des 2 000 000 T/an à partir de 1985.

#### - La Société Sénégalaïse des Phosphates de THIÈS (SSPT)

Elle exploite dans la région de Thiès des phosphates d'alumine, de chaux et de l'attapulgite.

#### - La Compagnie des Produits Chimiques et Matériaux (PROCHIMAT)

Elle exploite des gîtes d'attapulgites à NIANING dont le produit est utilisé pour la préparation de boue de forage sous forme d'un produit appelé "CLARSOL-AIC".

### I-2-2. Les carrières

Ce secteur concerne l'exploitation des sables, argiles, calcaires, grès, basaltes, latérites, en général tous les matériaux d'ornement. L'exploitation des carrières ne connaît un certain développement que dans les régions de Thiès et de Dakar où les volumes extraits sont estimés à 600 000 m<sup>3</sup>/ans de basalte et/grès, 600 000 m<sup>3</sup>/an environ de sable et 300 000 m<sup>3</sup> de latérite.

Les activités dans les autres régions représentent 20 % de la production des régions de Thiès et Dakar. La SOCCIM qui exploite les marnes et les calcaires de Rufisque vient d'entreprendre une extension de sa capacité de production passant ainsi de 400 000 à 820 000 T/an avec un investissement de 18 milliards de F.CFA entièrement réalisé au VIe Plan.

### I-2-3. Les sociétés d'études

#### - La Société des Mines de Fer du Sénégal Oriental (MIFERSO)

Créée en 1974, le projet MIFERSO a pour vocation, l'exploitation des gisements de Fer de la FALEME dont les réserves trouvées dépassent 370 millions de tonnes d'Hématite riche.

..../....

Les études de sensibilité menées en 1984 sur le niveau de la production démontrent qu'un projet basé sur 6 millions tonnes/an pendant dix ans puis porté ultérieurement à 12 millions de tonnes dégage une rentabilité acceptable de 12 % ; l'infrastructure portuaire restant dimensionné pour une capacité de 12 millions de tonnes/an.

- La Compagnie des Tourbières du Sénégal (CTS)

Les études de factibilité achevées en janvier 1984 concernent la production d'énergie électrique, la production de briquettes de Tourbe pour la substitution au charbon de bois et l'utilisation de la tourbe comme amendement des sols. Le coût global du projet est estimé à 40,5 milliards de F.CFA.

- La Société Sénégalaise de Marbres (SOSEMAR)

Créée en 1980, la SOSEMAR a pour objet l'exploitation des gisements de marbre de Ndébou, Bandafassi et Ibel au Sénégal Oriental. Les réserves trouvées sont estimées à 129 000 m<sup>3</sup>.

- La Société des Pétroles du Sénégal (PETROSEN)

La PETROSEN a la double tâche d'exercer les activités habituelles des sociétés de recherches pétrolières et en même temps d'être l'instrument d'application de la politique pétrolière du Gouvernement. Les projets assurés et suivis par la PETROSEN sont les suivants :

- Promotion et inventaire sur Dôme Flore et Off Shore Casamance
- Etude et promotion du bassin sédimentaire
- Expertise zone Diam-Niadio

- La Société Minière de SABODALA (SMS)

Le projet défini par l'étude de factibilité consiste à extraire et traiter 2 330 800 T de minerai qui permettront la commercialisation d'au moins 11 T d'or en 16 ans.

## II - BILAN-DIAGNOSTIC

### II-1. Bilan d'exécution du VI<sup>e</sup> Plan

#### II-1-1. Objectifs du VI<sup>e</sup> Plan

Le VI<sup>e</sup> Plan assignait au secteur "Mines et Matériaux de construction" les objectifs suivants :

- Substitution aux importations

.../...

- Promotion des exportations
- Valorisation des ressources minières nationales
- Développement des industries de biens intermédiaires (matériaux de construction).

La période du VI<sup>e</sup> Plan devait voir la réalisation de plusieurs grands projets du secteur.

- Rénovation - Extension de la SOCOCIM
- Rénovation des briqueteries existantes et la création d'une ou deux unités nouvelles
- L'exploitation accrue des attapulgites
- La réalisation de l'usine de chaux de la CAFEC (projet abandonné)
- L'exploitation du marbre
- L'exploitation d'or du gisement de Sabodala
- L'exploitation des tourbes
- Le passage des études aux réalisations pour MIFERSO.

Pour la réalisation de ces objectifs, certaines mesures institutionnelles devaient être prises au VI<sup>e</sup> Plan en faveur du secteur minier.

Constitution du fonds minier : ce fonds devrait être alimenté par toutes les taxes et redevances minières et de carrières et serait affecté en priorité au projet MIFERSO.

Adoption de mesures visant à protéger les productions de matériaux de bâtiment tels que carrelages, terre cuite et marbre et d'une façon générale tous les produits finis destinés à l'achèvement et à la décoration de l'habitat.

Par rapport à ces objectifs, on se rend compte que la plupart des projets n'ont pas été réalisés et seront reportés au VII<sup>e</sup> Plan.

#### II-1-2. Bilan d'exécution des projets du VI<sup>e</sup> Plan

1. Briquetterie : le projet a été bloqué.
2. Extension SOCOCIM.

Prévu pour 16 milliards de F.CFA, le projet a été réalisé entièrement pour un montant de 18,042 Milliards. Il va contribuer ainsi à la redynamisation de notre politique d'exportation de ciment et Clinker vers les pays voisins.

.../...

### 3. MIFERSO

Des études de factibilité se poursuivent pour démontrer la rentabilité du projet. Les contacts se multiplient pour intéresser les partenaires commerciaux et techniques afin de passer à la phase de préparation des avant-projets détaillés d'exécution du complexe.

### 4. Recherches de phosphates

Entre 1980 et 1984, le BRGM pour le compte de la Direction des Mines et de la Géologie et sur financement de 505 millions de F.CFA du F.A.C. a réalisé des travaux de terrain qui ont permis de mettre en évidence un gisement de plus de 40 millions de tonnes d'un phosphate de chaux aux conditions d'exploitation et aux propriétés physico-chimiques exceptionnelles. Le gisement se situe entre Diendouri et Ouali-Diala dans le département de Matam.

### 5. Recherches d'uranium

Entreprises par la COGEMA depuis 1974 au Sénégal Oriental, les recherches sur l'uranium se sont poursuivies au VI<sup>e</sup> Plan pour un montant de 1,480 Milliards de F.CFA alors que ces financements acquis à la fin du VI<sup>e</sup> Plan se chiffrent à 2,565 milliards de F.CFA.

Ces travaux ont permis de déceler des indices plus ou moins intéressants sur le granite de SARAYA. La COGEMA prévoit encore trois ans avant de se prononcer sur l'existence ou non d'un gisement rentable.

### 6. Projet de Tourbes des Niayes

Au cours du VI<sup>e</sup> Plan, des études de factibilité ont été menées et achevées en 1984 pour un coût total 1,683 Milliards de F.CFA. L'étude de contre expertise demandée par la Banque Mondiale est terminée et en cours d'examen.

### 7. PETROSEN

Divers projets ont été assurés par PETROSEN pour un montant de 11,487 millions de F.CFA au cours du VI<sup>e</sup> Plan.

### 8. Extension CSPT

Prévu pour un montant de 5,086 Millions de F.CFA, ce projet sera réalisé entièrement à la fin du VI<sup>e</sup> Plan pour un montant de 3901 Millions de F.CFA et se poursuivra au cours du VII<sup>e</sup> Plan.

.../...

### 9. Plan minéral

Le document se présente comme une synthèse de toutes les données minières et géologiques du Sénégal. Il est financé par le FAC pour un montant de 115 Millions de F.CFA et réalisé par l'association DMG-BRGM-COGEMA-Département de Géologie de la Faculté des Sciences de Dakar pour 115 Millions CFA.

### 10. Recherches lignite

Le lignite, combustible solide, est signalé dans tout le bassin sédimentaire sénégalais. Un projet de confirmation d'indices financés par le FAC d'un montant de 150 Millions F.CFA a permis par une première tranche de recueillir des échantillons à Thiénaba et Kolobane et d'obtenir des résultats positifs entre la côte 50 - 73 mètres à Kolobane (département de Gossas). Les travaux de terrain ont été réalisés au cours du mois de novembre 1984.

### 11. SABODALA

Au cours du VI<sup>e</sup> Plan, l'exploration et la certification du gisement de Kérékoundo ont été effectuées par le BRGM pour aboutir à la société minière de SABODALA. Une étude de factibilité a été réalisée pour un montant de 1,062 milliard de F.CFA.

### 12. Extension SSPT

Prévu pour un montant de 1,514 Milliard F.CFA, le projet se poursuivra au cours du VII<sup>e</sup> Plan.

### 13. Recherches pétrolières

Deux sociétés sont actuellement titulaires de permis de recherches d'hydrocarbures au Sénégal : Ocelot et Husky-Marathon qui se sont respectivement engagées à dépenser 120 et 290 millions de F.CFA durant la période de validité de 1984 à 1989.

Le permis ocelot d'une superficie de 2.070 Km<sup>2</sup> se situe aux larges des îles du Saloum, celui de Husky-Marathon aux larges des côtes nord et sud ceinturant la presqu'île du Cap-Vert ; sa superficie est de 4.650 Km<sup>2</sup>.

Le sondage réalisé par ELF Aquitaine à Kafountine a coûté environ 4 000 Millions de F.CFA et a donné des résultats négatifs. D'autres travaux ont été réalisés pour des campagnes sismiques par ELF et CHEVRON.

BILAN DU VI<sup>e</sup> PLAN (MILLIONS DE F. CFA)

PROJETS	Coût Vfle Plan réajusté	Financement acquis	Règlements	Taux d'exécution
Briquetterie	200	-	-	-
Extension SOCOCIM	16 000	18 600	18 042	113
MIFERSO	5 056	9 649	9 649	106
Recherches phosphates	850	505	505	100
Recherches uranium	1 480	2 565	1 715	116
Projet Tourbe des Niayes	7 848	1 682,75	1 682,75	21,4
PETROSEN	15 932	13 747	11 487	72,1
Extension CSPT	5 086	3 091	3 091	60,8
Plan minéral	115	115	115	100
Recherche lignite	945	150	75	18,0
SABODALA	2 950	1 062	1 062	36
Extension SSPT	1 514	1 871	1 514	100
Recherches pétrolières	9 980	6 782	6 782	68
<b>T O T A L</b>	<b>67 956</b>	<b>59 819,75</b>	<b>55 719,75</b>	<b>82</b>

## II - 2. Contraintes et blocages du secteur

Le sous-secteur "Mines" a rencontré beaucoup de problèmes qui constituent des goulots d'étranglement pour son évolution notamment :

- Obsolescence de la législation relative aux mines et aux carrières
- Insuffisance de statistiques utilisables
- Instabilité et fragilité du secteur des carrières
- Non paiement des taxes sur les carrières
- Exploitation semi-clandestine et clandestine des carrières
- Problèmes de renouvellement de stocks de phosphates au Sénégal
- Problèmes de commercialisation des phosphates d'alumine de Thiès
- Manque de diversification de la gamme de production des attapulgites de PROCHIMAT
- Problème d'exploitation du gisement des phosphates de Matam (transport)

## III - STRATEGIE AU COURS DU VII<sup>°</sup> PLAN

### III - 1. Orientations générales du secteur

La sécheresse persistante depuis plus d'une décennie, doublée d'une crise économique et monétaire aigue obligent la plupart des pays du Sahel en particulier le Sénégal à lutter pour leur survie.

Pour contribuer au redressement de cette situation, l'activité minière et géologique est orientée vers la recherche, la découverte, l'exploitation et la valorisation des substances minérales capables d'augmenter les entrées nettes de devises, de créer des emplois garantis et rémunérateurs et d'approvisionner les industries locales de transformation et de réduire les importations (pétrole, gaz, tourbe, etc...)

### III - 2. Objectifs du secteur

Les grandes lignes d'une politique géologique et minière ont été amorcées lors du Conseil Interministériel et s'inscriront, dans un proche avenir, dans un Plan de Développement géologique et minier à court, moyen et long terme. En attendant la fin de ce travail, les grandes orientations peuvent se résumer ainsi :

- Inventaire phosphate
- Recherches de substances énergétiques
- Prospection or
- Cartographie systématique.

.../...

Ces objectifs correspondent à une volonté :

- de renforcer et développer ce qui existe en optimisant l'utilisation des matières premières (secteur des phosphates) ;
- d'engager un début de réduction des importations de substances énergétiques (projet tourbe - prospection lignite - recherche uranium - recherche pétrolière) ;
- de développer le secteur des petites exploitations minières (projet Sabodala - orpaillage en cadre - carrières de matériaux et construction - travaux d'inventaire cartographique).

### III - 3. Les sous objectifs du secteur

Ainsi on retiendra pour le secteur des phosphates, outre les investissements de maintien et d'extension des capacités de production des phosphates de THIES et de TAÏBA :

- l'achèvement de la reconnaissance de la zone phosphatée Thiès - Taïba ;
  - l'étude de qualité du phosphate de MATAM et l'étude de factibilité de ce gisement ;
  - la poursuite des prospections phosphatées le long de la vallée du Fleuve dans la zone de MATAM ;
  - l'étude d'optimisation des utilisations du phosphate connu au Sénégal.
- Dans le secteur des substances énergétiques, on poursuivra les études :
- sur l'utilisation optimisée de la tourbe des Niarés conduites dans le cadre de la Compagnie des Tourbières du Sénégal ;
  - sur la recherche de niveaux de lignites éventuellement exploitable ;
  - sur la recherche de l'uranium dans la région de SARAYA (pour exportation) ;
  - sur la recherche d'hydrocarbures dans le bassin sédimentaire.

- Les prospections or seront reprises et étendues à la fois :

- pour conforter le projet SABODALA en faisant apparaître de nouvelles réserves ;
- pour identifier de nouvelles réserves susceptibles de donner lieu à de nouvelles exploitations ;
- pour identifier de nouvelles zones d'orpaillage, encadrer cette production artisanale et récupérer l'or produit au profit des réseaux sénégalais.

Enfin, en toile de fond, la Direction des Mines et de la Géologie reprendra, en relation avec le Département géologie de l'Université de Dakar, opérations de cartographie systématique à la fois pour procéder à des synthèses régionales et aussi pour identifier lors des travaux de terrain tout indice susceptible d'être ultérieurement développé en vue de son exploitation aussi bien minière que de carrière : matériaux de construction, substances utiles, argile calcaire, etc...

**III - 4. Mesures d'accompagnement**

Afin de faciliter la réalisation de ces objectifs, il a été arrêté un certain nombre de mesures destinées à favoriser ce secteur en le libéralisant et en donnant des moyens d'action à la Direction des Mines, on notera ainsi :

- la redéfinition des attributions de la Direction des Mines ;
- la refonte du Code minier et la définition de convention d'établissement type ;
- l'encadrement-formation des carriers ;
- l'arrêt des importations des matériaux de revêtements de sols et murs ;
- l'existence du Fonds de Développement géologique et minier ;
- l'adoption d'un budget d'équipement annuel en faveur de la Direction des Mines et de la Géologie ;
- l'étude de la création éventuelle de SENEMINES.

Enfin, en marge du Plan, on n'oubliera pas la poursuite des actions destinées à rendre possible la réalisation du projet MIFERSO dont le coût global est estimé à 350 milliards CFA.

TABLEAU RECAPITULATIF DU PROGRAMME PRIORITAIRE

N° Prog.	Intitulés des Programmes et des Projets	Coût prévu VII <sup>e</sup> Plan	Financement		Financement (à rechercher)
			acquis	à rechercher	
11 - 3	- <u>Redéploiement de la production et de la consommation en direction des énergies locales (lignites, TOURBE)</u>				
	* Compagnie des Tourbières du Sénégal	11 020	700	10 320	
	* Recherches lignite	2 000	75	1 925	
	* Recherche pétrole et gaz				
	<u>TOTAL DU PROGRAMME</u>	13 020	775	12 245	
	<u>TOTAL GENERAL DE PAP. MINES</u>	17 781	775	17 006	

**IV - PROGRAMME D'ACTIONS**

**IV-1. Les programmes d'actions prioritaires (PAP)**

**IV-1-1. Redéploiement de la production et de la consommation en direction des énergies locales (lignite-tourbe)**

La facture pétrolière devenant de plus en plus lourde, la nécessité de trouver d'autres sources d'énergies locales moins onéreuses, s'impose d'où l'obligation de favoriser la recherche et la production de la tourbe et de la lignite. En effet, la tourbe peut être utilisée comme produit de substitution au charbon ou comme source d'énergie électrique.

**\* Projet tourbes des NIAYES (CTS)**

Le coût du projet hors centrale électrique a été évalué à 11 020 Millions CFA pour la période du VII<sup>e</sup> Plan.

Ce projet porte sur la fabrication d'un substitut du charbon de bois pour réduire la déforestation et l'utilisation de la tourbe comme amendement des sols agricoles.

\* Recherches Lignite

Au cours du VII<sup>e</sup> Plan, les recherches sur le lignite seront poursuivies au niveau supérieur du maestrichien.

\* Recherches pétrole et gaz.

IV-2. Les Autres Projets du VII<sup>e</sup> Plan

1. SOSEMAR

Pour être plus opérationnelle, la société a procédé à une augmentation du capital. Ce projet concerne une extension et sera d'un coût global de 500 Millions.

2. Extension CSPT

3. PETROSEN - Etude Diam-Niadio/Kabar

Il s'agira de l'étude des possibilités de remises en production du gaz de DIAW-NIADIO-KABOR actuellement en cours.

Les autres projets

- Extension CSPT
- Recherches pétrolières
- MIFERSO (Etude).

V ~ LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Pour la période du VII<sup>e</sup> Plan, il sera prévu pour le secteur Mines un montant total d'investissement de 41 245 Millions F. CFA dont le programme d'action prioritaire se chiffre à 17.781 Millions.

Cet investissement prévisionnel pourrait atteindre le seuil des 114 Milliards F. CFA au cas où la décision de réalisation du projet MIFERSO serait prise. La tranche à exécuter durant le VII<sup>e</sup> Plan s'élèverait alors à 80 Milliards de F.CFA pour ce projet.

## PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Sous-secteur : Mines

55:  
en millions de F.CFA  
constants

Intitulé des Projets	Coût total	Coût inscrit au VIIe Plan	PROGRAMMATION				Financement acquis	
			85/86	86/87	87/88	88/89	Interne	Externe
Extension CSPT	16 000	9 000	2 000	2 000	2 500	2 500	2 250	-
Extension SSPT	5 185	3 185	485	700	1 000	1 000	781	-
Prospection Zone TAIBA-THIES	350	350	150	200	-	-	-	-
Projet Phosphate de MATAM	57 236	-	-	-	-	-	-	-
- Etude qualité	-	160	160	-	-	-	-	50
- Etude de factibilité	-	400	-	150	200	50	-	-
- Etude utilisation optimisée	500	300	-	100	100	100	-	-
- Prospection phosphate Matam	200	200	-	-	100	100	-	-
MIFERSO (Etude)	300 000	1 700	400	500	500	300	-	1 700
Compagnie des Tourbières du Sénégal (hors centrale)	12 800	11 020	1 650	6 150	3 030	190	300	400
Prospection lignite	500	500	125	125	125	125	-	75
Prospection uranium	5 000	680	400	280	-	-	-	-
Prospection or	800	600	150	150	150	150	-	-
Société minière SAB'DALA	7 100	7 100	1 500	600	2 000	3 000	-	-
Gravillage encadré	150	100	25	25	25	25	-	-
PROCHIMAT	400	400	50	150	200	-	-	-
SCSEMAR	500	500	150	150	150	50	-	-
Substances utiles	150	150	25	25	50	50	-	-
Cartographie systématique	650	650	175	125	175	175	-	-
Création de SENEMINES	750	750	300	200	150	100	-	-
Recherches pétrolières	6 000	3 500	900	900	900	800	-	1 131
<b>T O T A L</b>	<b>414 271</b>	<b>41 245</b>	<b>8 645</b>	<b>12 530</b>	<b>11 355</b>	<b>8 715</b>	<b>3 331</b>	<b>3 356</b>

INTRODUCTION

Le Sénégal dispose d'un potentiel énergétique assez modeste, mais capable de satisfaire théoriquement les besoins futurs du pays et de contribuer de façon substantielle à son développement économique et social. Il s'avère dès lors nécessaire de créer les conditions préalables à la mise en valeur et à l'exploitation efficiente des ressources énergétiques nationales.

Une des conditions premières est incontestablement le suivi par l'Etat du secteur énergétique, afin d'améliorer les structures existantes, en décelant tout d'abord les facteurs de blocage et en donnant ensuite une impulsion nouvelle capable de jeter des bases plus saines dans la voie du développement à long terme.

Les interventions préalables devront permettre d'appréhender la structure de la consommation d'énergie, par la recherche et le développement de toutes les solutions pouvant réduire la dépendance vis-à-vis du pétrole importé, soit par la valorisation des ressources nationales, soit par des économies sur les quantités, soit par substitution ou par des mesures de conservations dans tous les aspects de l'utilisation de l'énergie.

I - SITUATION ET EVOLUTION DU SECTEUR

La part de la production d'énergie dans la formation de la valeur ajoutée industrielle est passée respectivement entre 1974, 1978 et 1981 à 5, 8, 9,1 et 8,2 milliards de F.CFA avec un taux de croissance annuel moyen sur la période de 5,1 %.

Depuis plusieurs décennies, le Sénégal a eu recours à deux sources d'énergie primaire : le bois de feu et le pétrole importé. Cette situation singulière a continué à engendrer progressivement un effet négatif sur l'économie **de ce pays.**

Le bois de feu et le charbon de bois, qui représentent la part la plus importante dans le bilan énergétique (60 % environ) deviennent de plus en plus rares et leur usage tend à accentuer la dégradation d'un environnement écologique très fragile.

.../...

Le Sénégal est presque entièrement tributaire de ses importations de pétrole pour satisfaire ses besoins en énergie commerciale. La facture pétrolière était de 80,8 milliards en 1981 et de 82,6 milliards en 1982. Elle est passée à 77,4 milliards en 1983. Pour 1984 une facture de 98,6 milliards est prévue. Les importations de produits pétroliers absorbent chaque année près de la moitié des recettes d'exportation du pays.

Les travaux exécutés par la Direction des Mines et de la Géologie depuis 1981, ont mis en évidence des gisements de tourbe au Sénégal dans les Niayes, au Sine-Saloum et en Casamance.

La Compagnie des Tourbières du Sénégal (CTS) société d'étude créée en 1982 est chargée de la mise en valeur du gisement pour la production d'électricité et de briquettes de Tourbes à usage domestique. Les réserves minières certifiées exploitables sont de l'ordre de 30 millions de m<sup>3</sup> dans la zone des Niayes dont 20 millions utilisables pour la production d'énergie électrique.

Les ressources pétrolières sont encore insuffisamment connues. La Société PETROSEN créée en 1981 procède à l'analyse d'ensemble du bassin sédimentaire pour mieux renseigner le Sénégal sur ses réserves pétrolières potentielles.

D'autre part un petit gisement de gaz naturel a été découvert à Diam Niadio à proximité de Dakar. Les réserves ont été évaluées à 50 millions de m<sup>3</sup>. Ce gaz est utilisé pour alimenter la turbine à gaz de la centrale électrique du Cap des Biches. Il devrait permettre de produire 90 GWH. Actuellement la pression des puits a considérablement baissée. Des travaux de recherche et d'exploration d'autres gisements de gaz dans la zone de Diam Niadio vont démarrer avec la PETROSEN.

.../...

Enfin le potentiel de production de Bois de Feu dépasserait la consommation (8 millions de m<sup>3</sup> contre 6 millions de m<sup>3</sup>). Mais ce potentiel est inégalement réparti et inégalement exploité. En tout état de cause il faudra freiner le rythme d'exploitation du bois de feu.

### III. BILAN DIAGNOSTIC

#### II.1 Bilan d'exécution du VIe Plan

##### II.1.A. Energie classique

###### a) Bilan financier

Durant le VIe Plan, le programme d'action de la branche arrêté à 25 milliards de F.CFA lors du réajustement a été réalisé à 64 %.

Le financement acquis s'est élevé à 17 milliards de F.CFA représentant près de 67 % du coût revisé du programme d'investissement quadriennal.

En comparant les réalisations aux disponibilités financières, l'on note que ces dernières ont été utilisées à 97 %.

Programme	Coût inscrit au VIe Plan réajusté	Finance-ment acquis	Réalisations	%
<b>Energie classique</b>	25 781	17 084	16 594	64
dont : Production	11 630	8 019	7 529	65
- Transport et distribution	6 029	5 324	5 324	88
- Immobiliers et divers	7 640	3 741	3 741	49
<b>Energies renouvelables</b>	3 502	3 394	971	28
<b>TOTAL</b>	29 283	20 478	17 565	60

###### b) Bilan physique

La période écoulée a vu l'achèvement de plusieurs projets dans les domaines de la production, du transport et la distribution d'électricité et des investissements immobiliers.

- Production, transport et distribution

- centrale diesel de Kaolack de  $2 \times 3,2$  MW
- centrale diesel de Ziguinchor de  $1 \times 3,2$  MW
- finition et aménagement de la centrale de Saint-Louis
- importation du groupe secours CII - CIII.

Pour le transport et la distribution, on peut noter l'aménagement et le développement du réseau de Louga, l'électrification de sept quartiers de Kaolack, la réalisation de certains réseaux de centres secondaires :

- sous-station de Ziguinchor
- extension réseau de Ziguinchor
- réseau de Thionk-Essyl - Medina Gounass
- alimentation SODEFITEX - Kolda
- l'électrification de la Petite-Côte.

- Investissements immobiliers et divers

Ces investissements ont été destinés au siège social de la SENELEC, aux sièges régionaux, aux bureaux de quartiers et secteurs. Réalisés sur autofinancement, ils portent pour l'essentiel sur les études sauf le siège de Thiès en phase de construction, ainsi que la mise à disposition de stock de pièces de rechange.

Les performances obtenues à ce stade des réalisations ont contribué à porter la capacité d'alimentation de la SENELEC à 179 MW (réseau interconnecté et centres secondaires) soit 62 % de plus que les pointes de la demande. Selon le critère de la SENELEC en ce qui concerne les réserves (ce critère se fonde sur la plus grosse installation du réseau cap des biches à laquelle s'ajoute les groupes diesel de St Louis et de Kaolack), l'excédent de capacité est actuellement de 25 MW, ce qui représente environ 14 % de la puissance installée (179 MW)..

L'état général des installations de production est moins satisfaisant. Celui des infrastructures de transport et de distribution sont à la limite de leur capacité et en mauvais état. Il en résulte des pertes excessives au niveau de la production, des réseaux, des dépenses supplémentaires et des délestages fréquents".

### B. Energies renouvelables

La plupart des projets inscrits au Plan porte soit sur des stations de pompage ou sur des stations de production d'électricité de faible puissance.

Le projet d'industrialisation en chauffe-eau solaires est entré dans sa phase de réalisation active, mais il connaît un retard important par rapport à sa programmation.

Sur les prévisions d'investissement réajustées de 3,5 milliards pour les énergies renouvelables, seuls 970 millions ont jusqu'à présent été dépensés ; et ce, bien que les financements nécessaires soient bouclés.

### II2 - DIAGNOSTIC DU SECTEUR

#### a) Bois de Feu

Les principales contraintes liées à l'exploitation de bois de feu sont :

- l'épuisement rapide et continu du couvert forestier national qui a déjà diminué de 30 % au cours des trentes dernières années. Si les tendances actuelles se poursuivent, il diminuera encore de 20 %, d'ici la fin du siècle ;

- la difficulté d'empêcher la surexploitation de la forêt naturelle par des abus de coupe de bois, les défrichages excessifs pour les besoins de l'agriculture et les implantations intempestives de pâturages. Ces problèmes sont encore accentués par les besoins dus à la croissance de la population ;

- les coûts de transport et d'acheminement très élevés, depuis les régions productives du Sénégal oriental et de la Casamance jusqu'aux grands centres de consommation des régions de Dakar et Thiès, distantes de près de 400 à 500 km ;

- la mauvaise adaptation de la tarification et de la politique fiscale, favorisant une consommation abusive du bois.

Il est évident que socialement, le bois de feu et le charbon de bois sont la source énergétique de base et les habitudes sont quelques fois difficiles à modifier, ce qui favorise :

- une mauvaise utilisation des moyens de cuisson (fourneaux malgaches et foyers traditionnels à trois pierres très énergétivores) ;

- une consommation abusive de bois de feu, en milieu rural traditionnel, au détriment de sources énergétiques disponibles et abondantes (détruits végétaux, excréments d'animaux, etc...).

b) Raffinage des produits pétroliers

Durant le Vie Plan, la capacité de production de la SAR a été étendue à 1 200 000 tonnes.

Il convient de signaler principalement ici, les retards enregistrés fréquemment dans le règlement de nos réexportations de produits pétroliers.

c) Electricité

Le cadre institutionnel du sous-secteur de l'électricité a subi d'importants changements au cours des quinze dernières années. Ce processus a abouti :

- en juillet 1983, à la constitution d'une Société Nationale d'Electricité, la SENELEC, responsable de l'exploitation et de la gestion du secteur ;

- en octobre 1984, à l'adoption de deux décrets, l'un portant sur la réglementation de la production, du transport et de la distribution de l'énergie électrique et l'autre sur l'approbation du Cahier des Clauses et Conditions générales du Service public de l'Electricité (C.C.C.G) et ses annexes tarifaires.

L'électricité consommée au Sénégal est essentiellement produite par des centrales thermiques (vapeur et diesel), brûlant des produits pétroliers importés.

d) Contrainte au niveau de la production d'énergie électrique

La production et la consommation d'énergie électrique ont pratiquement stagné ces quatre dernières années. Cela résulte principalement d'une conjoncture et d'un environnement économique difficiles et défavorables expliquant la crise persistante que traverse la SENELEC : le coût élevé des combustibles et les taux d'intérêts des découverts bancaires sont, entre autres, les principales caractéristiques de cette crise au cours de la période.

Par ailleurs, il faut ajouter à cela, l'obsolescence et la vétusté de certains équipements de production qui ont contribué respectivement à la détérioration de la consommation spécifique de fuel dans le réseau interconnecté (270 g/Kwh à 490 g/Kwh).

En plus de ces problèmes propres aux installations de la SENELEC, il faudrait signaler la détérioration de la qualité du fuel.

e) Contrainte au niveau du Transport et de la Distribution de l'Energie électrique

Les lignes de transport et de distribution sont anciennes et ont souvent une capacité insuffisante ; les pertes sur ces lignes atteignent 24 % pour la ligne Thiès-Saint Louis et elles ont été en moyenne 13 % en 1979 et de 10 % en 1980, et 15 % en 1984 pour l'ensemble du réseau interconnecté.

Par ailleurs, la capacité de transport de l'unique ligne, haute tension (90 KV), entre Cap des Biches et la région de Thiès, est devenue insuffisante, eu égard aux nombreux problèmes d'exploitation et à l'augmentation des charges. Cela a motivé le projet d'étude d'exécution d'une ligne 220 KV, entre Cap des Biches et un poste de répartition situé au Nord de Thiès, à Tobène.

Il convient également de signaler les nombreux problèmes d'exploitation du réseau de distribution du Cap Vert et les problèmes plus généraux de maintenance et d'entretien du réseau général interconnecté. Les études requises ont abouti à un programme de réhabilitation et d'extension des réseaux de distribution électrique.

f) Contrainte au niveau de la tarification

Le problème essentiel de la tarification était la difficulté pour la SENELEC de procéder correctement aux ajustements systématiques, selon les formules de variation des prix.

.../...

Cette difficulté est actuellement levée depuis l'approbation du cahier des clauses et conditions générales du service public de l'électricité qui stipule que :

- Les tarifs sont établis compte tenu de l'intérêt national et sont fixés à un niveau permettant à la Société nationale de faire face à ses obligations.
- Les hausses de tarifs se feront en fonction d'éléments économiques correspondant à l'énergie électrique.

L'application de ces textes permet de raccourcir les délais des procédures administratives nécessaires à la publication des arrêtés d'homologation des majorations tarifaires.

#### g) Aggravation des Impayés

L'augmentation continue des impayés a contribué largement à la détérioration de la situation financière de la SENELEC. Ces retards de règlement sont principalement dus, d'une part, à une évaluation budgétaire insuffisante des consommations d'électricité de l'Administration et d'autre part, à la difficulté d'appliquer la législation dans pareils cas à des sociétés productives et autres. De plus, au moment du règlement, aucun taux d'intérêt ne vient en sus du montant des factures non payées.

#### h) Le problème de l'électricité en milieu rural

Le problème de l'électricité rurale est un des plus importants qui soit, surtout dans un pays comme le Sénégal qui n'a pas sacrifié la paysannerie à l'industrie et dont le fond, tant au point de vue humain qu'au point de vue économique, repose pour une large part sur le monde rural qui représente encore 70 % de la population totale.

Les opérations de restructuration des coopératives entièrement réalisées ont abouti à la création de 4 472 sections villageoises jouissant de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Cette autonomie financière ne suffit pas à elle seule pour assurer une bonne couverture à l'électrification rurale, même en favorisant la mise en œuvre des formes d'énergie décentralisées adaptées aux ressources locales.

La consommation énergétique est de plus en plus considérée comme une bonne référence pour mesurer le degré de développement d'un pays. Cela pourra-t-il être le cas du Sénégal sans électrification rurale ?

Mais si ce problème est très important au point de vue social, il apparaît comme très délicat au point de vue économique car il ne se présente pas, sauf cas très exceptionnel, comme une opération industrielle normale c'est à dire dont la rentabilité est assurée sous la seule réserve de remplir un certain nombre de conditions d'exploitation, de gestion et de politique commerciale.

Le problème de l'électrification rurale est triple : économique, car il est de l'intérêt général que ce milieu puisse assurer la qualité et le rendement de sa production par l'utilisation de moyens plus modernes ; social, puisqu'il s'agit d'apporter un progrès sensible aux conditions d'existence et de travail aux villageois ; politique, enfin, la collectivité ne pouvant se désintéresser d'une fraction importante de la population. Il revêt une ampleur telle que les initiatives individuelles ne sauraient suffire.

L'électrification rurale reste toutefois un objectif à atteindre pour établir un équilibre harmonieux entre la ville et le village et résoudre la nécessité de lutter énergiquement contre un exode rural excessif et trop rapide. Jusqu'ici plus de vingt-deux centres secondaires (isolés) sont électrifiés et leur exploitation reste déficitaire eu égard aux recettes que l'on peut en attendre.

#### i) Situation financière de la SENELEC

Malgré une augmentation des tarifs de l'ordre de 4 % en 1985, par échelon de tension, les résultats financiers de la SENELEC risquent de se dégrader, en raison essentiellement de l'aggravation des impayés, des charges financières dues à l'augmentation du coût des combustibles, au découvert bancaire et à la gestion du personnel.

#### j) Energies nouvelles

Des efforts ont été entrepris, mais les résultats sont encore insuffisants, malgré les potentialités réelles du pays. Les recherches effectuées ont permis de réaliser des équipements valables mais de faible puissance et dont les coûts d'investissement sont encore très élevés. Les réalisations sont souvent des prototypes et n'ont guère permis de lancer une production à l'échelle industrielle.

Les principaux obstacles sont :

- les prix de revient encore élevés en général ;
- les problèmes de technologie et de conception (chauffe-eau solaire économique, système de conversion thermodynamique de DIAKHAO, etc.) ;
- les problèmes d'entretien et de manque de pièces de rechange (pompes solaires thermodynamiques) ;
- le manque d'information sur la réglementation : les utilisateurs ne sont généralement pas informés sur les avantages dont ils peuvent bénéficier après acquisition (abattements fiscaux) ;
- les problèmes de vulgarisation et de commercialisation, de manière générale, et les problèmes de financement à des conditions très favorables.

### III. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

La situation de dépendance énergétique du Sénégal a conduit à l'élaboration d'une stratégie connue sous le nom de programme RENES (redéploiement énergétique du Sénégal). Elle vise essentiellement, d'ici 1990 à réduire la consommation intérieure de produits pétroliers, en fixant les objectifs suivants :

- remplacer le pétrole importé par les ressources énergétiques nationales telles que la tourbe, le lignite, l'hydro-électricité ;
- limiter la demande d'énergie, grâce à des mesures de rationalisation de son utilisation.

Il s'agit, en priorité de trouver des solutions bien adaptées à la conjoncture énergétique et capables de contribuer au redressement de la situation actuelle, afin de répartir sur des bases saines, pour arriver à la réalisation optimale des objectifs fixés.

Ces objectifs devraient conduire à une utilisation plus efficace et plus rationnelle de l'énergie. Ils devraient permettre, de manière générale de :

- renforcer la capacité de gestion et les institutions, et d'améliorer la situation financière des entreprises du secteur ;
- réduire les coûts énergétiques de la production et de la distribution ;

.../...

- promouvoir des sources d'approvisionnement plus diversifiées (énergies solaires, éoliennes, biomasses, micro-hydraulique, etc.) ;
- réaliser des économies substantielles par l'instauration de mesures bien adaptées de conservation et de substitution de l'énergie ; et
- mettre en œuvre une politique des prix qui vise, dans la mesure du possible, à tarifier les diverses formes d'énergie, en fonction de leur coût économique réel.

### III.1 VALORISATION DES RESSOURCES NATIONALES

#### . Pétrole et Gaz naturel

La Société PETROSEN, définitivement constituée depuis mai 1981, est l'instrument d'application de la politique pétrolière de l'Etat au Sénégal.

Elle poursuit l'étude du bassin sédimentaire en rassemblant et en complétant les éléments disponibles et finalise la loi pétrolière afin de lui donner son plein effet dans un cadre juridique adéquat (révision du code pétrolier, contrôle de l'activité et des engagements contractuels des concessionnaires de permis de recherche).

Elle évaluera, à terme, l'intérêt de l'exploitation du pétrole de DOME FLORE et renouvelera les permis pour la poursuite des études des bassins sédimentaires dans le cadre de la nouvelle loi pétrolière.

La société PETROSEN s'efforce d'autre part à mettre en production des puits de gaz et d'huile dans la zone de Diam Niadio pour alimenter les turbines à gaz de la SENELEC.

Elle entreprendra des recherches de financement pour explorer des zones identifiées à proximité de Diam Niadio et de Kabor, pour augmenter les réserves de gaz déjà connues ou rechercher en zone profonde en ces endroits où des perspectives intéressantes semblent exister.

Ces actions de court terme pour PETROSEN, seront accompagnées des activités de formation de six à douze mois auprès des consultants et bureaux d'étude travaillant pour son compte ou des stages de courtes durées (quelques semaines à près de trois mois), en plus des séminaires ponctuels et très spécialisés pour des agents de la société et ceux de la Direction des Mines.

Il faudra d'ores et déjà, envisager pour PETROSEN la possibilité d'avoir des intérêts dans un domaine minier dans des zones pétrolières prouvées de pays amis ou de prendre progressivement la responsabilité des intérêts commerciaux de l'Etat dans tous les domaines d'activités concernés par les hydrocarbures, afin de permettre à la Société de s'autofinancer quand les crédits internationaux précédemment alloués, seront utilisés.

#### . Tourbe

Ce projet, né en 1980, a connu un développement rapide du fait de sa vocation énergétique. Sa conduite est assurée par la Compagnie des Tourbières du Sénégal (CTS), créée en février 1982.

Les réserves géologiques de l'ensemble de la zone des Niayes sont évaluées à plus de 39 millions de m<sup>3</sup> et les quantités industrielles récupérables pour la centrale, située entre MBoro et Lompoul, sont estimées à 10 Millions de m<sup>3</sup>. Les réserves exploitables pourraient faire fonctionner une centrale thermique de 2 x 15 MW pendant plus de 20 ans.

Le coût total de l'investissement à mobiliser pour la réalisation du projet est de 40 Milliards échelonné sur sa période de réalisation initialement prévue entre 1985 et 1989.

Mais compte tenu des réserves industriellement réalisables et des investissements élevés, le Sénégal pour s'entourer de plus de garantie, a commandé une étude critique du projet qui a conclu: le kwh de tourbe est plus élevé que n'importe quel kwh produit à partir du charbon de l'hydroélectricité et du fioul et que la réalisation de la centrale à Tourbe n'apportera qu'une faible économie de devises au pays.

Mais la production d'énergie électrique n'est pas la seule préoccupation du Sénégal dans le projet de mise en valeur des tourbes des Niayes.

Avec ses volets de réhabilitation des sols pour l'agriculture et de fabrication de briquettes de tourbes carbonisées pour l'usage domestique en substitution au charbon de bois, l'exploitation des tourbes des Niayes est considérée comme un projet de développement intégré.

Les indices de tourbe ont également été trouvés dans les zones du Sine Saloum et de Casamance.

### Lignite

La présence du lignite est signalée dans presque tout le bassin sédimentaire, à un niveau situé entre 50 et 80 mètres de profondeurs dans les zones de Thiès, Diourbel et Casamance.

Un programme préliminaire a été bâti sur financement FAC (150 Millions de F.CFA) et réalisé sous forme de sondages profonds près de Thiès et de Mbacké.

Les résultats acquis par ces sondages montrent que le niveau profond ne constitue pas un objectif mûr ; l'analyse des échantillons prélevés permettra de conclure définitivement.

Cependant, dans les sondages de niveau supérieur (-50 m) sur un faisceau porteur de plus de 3,5 m d'épaisseur, d'intéressants indices ont été trouvés. Ces derniers résultats justifient la poursuite des explorations.

En fonction des résultats obtenus, le lignite pourrait ainsi faire l'objet d'une exploitation pour la fourniture d'énergie électrique.

### III. 2 Energies nouvelles et renouvelables

Dans ce domaine, il s'agira de mettre en place un réseau d'évaluation des ressources solaires et éoliennes et améliorer la technologie en faisant des recherches pour mieux maîtriser les procédés de construction en matière d'énergies nouvelles et renouvelables. Ce programme de recherche et de développement sera orienté de manière à se concentrer davantage sur les technologies et les applications qui ont des chances d'être très tôt rentables dans le contexte sénégalais.

### Bois et charbon de bois

Le couvert forestier du pays est relativement mal connu. Malgré cela, des efforts importants ont été consacrés depuis quelques années au reboisement, mais des déficits pluviométriques n'ont pas permis d'atteindre les objectifs escomptés.

Toutefois des mesures énergétiques ont été prises pour optimiser son utilisation domestique comme énergie :

- une campagne de diffusion massive des cuisinières EAN AK SUUF (BAS) en milieu rural et de fourneaux métalliques améliorés en milieu urbain, a été lancée dans le but de réaliser des économies d'énergie dans la cuisson.

Ces mesures ont permis d'obtenir des rendements de l'ordre de 20 % à 40 % selon le type de fourneau.

- Un programme d'amélioration du rendement de la carbonisation par la formation d'ouvriers charbonniers (267) ;

- Le relèvement des prix de permis de coupe dans les forêts a été initié, dans le but de limiter la consommation de charbon de bois ;

- En matière de substitution, la Compagnie des Tourbières du Sénégal envisage la carbonisation de la tourbe à des fins domestiques. Une campagne de sensibilisation et d'essai a été entreprise au niveau des familles.

Cette campagne s'est avérée concluante pour la substitution des briquettes de tourbe au charbon de bois.

Le problème cependant reste au niveau des coûts. Les briquettes de tourbe pourront être compétitives par rapport au charbon de bois si celui-ci est vendu à son coût économique. Une étude devra être menée pour déterminer tous les éléments dans la composition du prix du charbon de bois.

#### 3. Hydroélectrique

Au niveau sous-régional, le potentiel en hydroélectricité des fleuves Sénégal et Gambie est évalué à environ 250 MW.

Pour le Sénégal, cette ressource paraît actuellement la seule capable d'atteindre dans une large mesure les objectifs du programme RENES.

L'exploitation de ce potentiel est confiée à deux organismes sous-régionaux : Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) et celle pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie (OMVG).

##### a) OMVS

Un des objectifs prioritaires de l'OMVS est de terminer la construction du barrage de Manantali en 1988. Elle envisage également de l'équiper d'une centrale de 200 MW aux environs des années 90 - 92.

Une étude du marché de l'énergie dans les pays membres de l'OMVS est en cours d'élaboration. Elle doit permettre d'établir un calendrier sur les échéances de réalisations des différentes tranches de la centrale jusqu'à la pleine puissance et des lignes de transport.

Auparavant, l'OMVS devra entreprendre un certain nombre d'études qui sont :

- mise à jour de l'étude hydrologique pour cerner de manière plus précise les quantités d'eau que l'on peut raisonnablement attendre de Marantali, en intégrant le déficit pluviométrique des huit dernières années ;
- la définition rapide des schémas directeurs du développement industriel et minier du bassin avant la mise en service de la centrale et le début de la construction des lignes pour permettre la prise en compte de leur besoin en énergie dans le développement des réseaux électriques ;
- la gestion des ressources en eau et leur partage entre les différentes fonctions du barrage (irrigation, navigation, électricité) ;
- le calendrier du rythme des aménagements des périmètres irrigués pour éviter la contradiction que cela peut engendrer avec la production d'électricité.

La connaissance de ces éléments facilitera leur prise en compte dans les plans directeurs nationaux conformément aux recommandations du colloque sur l'après-barrage.

#### b) OMVG

L'étude de factibilité de l'ouvrage du barrage de Kékréti est terminée. La centrale électrique prévue comprendra 48 MW de puissance totale installée. Les autres phases pour la réalisation des travaux du barrage et la centrale devront être entreprises dans les meilleurs délais.

#### III. 3 ENERGIES CLASSIQUES

L'étude diagnostique de la SENELEC débouchera sur la définition d'un plan de redressement de la société. Ceci se traduira par l'élaboration d'un contrat-plan entre la Société de l'Etat afin de résoudre les problèmes liés à la situation financière de la SENELEC et lui permettre d'atteindre ses objectifs.

Par ailleurs, la mise à disposition d'un plan directeur de production et de transport de l'électricité va permettre l'élaboration prochaine d'un programme d'investissement plus cohérent pour l'avenir ainsi qu'une politique tarifaire tenant compte de ce programme et des exigences de la mission de la SENELEC.

D'ores et déjà, les études entreprises par SHAWINGAN pour la région de Dakar et par EDF international pour les régions de Kaolack et Saint Louis ont permis de définir un programme de renouvellement et de renforcement des moyens de production, de transport et de distribution.

Il s'agira de réhabiliter les centrales pour tirer le meilleur parti des installations existantes et de développer les réseaux de transport et de distribution afin de réduire les pertes et d'améliorer la qualité du service.

Selon les estimations de la SENELEC, l'accroissement de la demande en énergie électrique sur la période 1984-1990 selon le niveau de tension est le suivant : Haute tension 5 %, Moyenne tension 4,1 % Basse tension 5,2 %.

Le taux d'accroissement de la production d'électricité devra suivre la satisfaction de cette demande.

### III. 4 ECONOMIE D'ENERGIE

Suite à l'expertise énergétique effectuée dans les entreprises les plus grosses consommatrices d'énergie, il a été recommandé la création d'un cadre institutionnel chargé des problèmes d'économie d'énergie. Ses activités porteront sur une vaste campagne de sensibilisation et des audits effectués dans les entreprises et services gros consommateurs d'énergie.

La politique d'économie d'énergie doit permettre de réaliser le potentiel suivant :

- secteur industriel	63 000 taux d'équivalent pétrole (TCP)
- secteur habitat	14 000 tep
- secteur transport	25 900 tep

.../...

#### IV. LE PROGRAMME D'ACTIONS

En attendant les conclusions des différentes études et recherches entreprises dans les domaines du pétrole, du gaz, de la tourbe, du lignite, de l'hydroélectricité et de l'élaboration du plan directeur de production et de transport de l'électricité, le programme de développement minimal du secteur s'appuie sur les recommandations des travaux réalisés d'une part par EDF international, et de SHAWINIGAN d'autre part. Enfin les efforts entrepris dans le domaine des énergies renouvelables vont se poursuivre.

Le programme prioritaire dégagé s'inspire des lignes d'actions suivantes :

- l'élimination de la consommation des énergies importées ;
- la réhabilitation de l'appareil de production et de transport de l'électricité ;
- le redéploiement de la production et de la consommation en direction des énergies locales ;
- l'économie de la consommation des énergies destructrices de l'environnement (bois de feu et charbon de bois).

##### IV. 1 - LE PROGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES

La réalisation des projets majeurs nécessitera un investissement de 24,6 Milliards de F.CFA répartis comme suit :

- production : réparation, réhabilitation et extension de centrales : 14 495 Millions de F.CFA ;
- transport et distribution : répartition, renforcement et extension de postes et lignes 220 Kv/90 Kv/30 Kv : 8 829 Millions de F.CFA ;
- unité de fabrication de poteaux béton : 140 Millions de F.CFA ;
- bureau économie d'énergie : 510 Millions F.CFA ;
- énergies renouvelables : 628 Millions de F.CFA.

**Détail des projets majeurs du Programme d'actions prioritaires n°11  
(en millions de F.CFA constants)**

#### IV.2 - LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS ET LE SCHEMA DE FINANCEMENT DU SECTEUR

Le financement du sous-secteur nécessitera la mobilisation de 35,1 milliards de F.CFA. Le financement acquis au démarrage du plan s'élève à 6,0 milliards de F.CFA.

Pour faire face à la part importante d'autofinancement que la SENELEC doit assurer, il est urgent que des mesures soient prises pour améliorer la situation financière de la société.

Les énergies renouvelables continueront à bénéficier des subventions des sources de financement traditionnelles bilatérales et multilatérales.

##### Schéma de financement

(en millions de F.CFA constant)

Sous-secteurs	Coût VIIe Plan	Financement interne		Financement externe	
		Total	Acquis	Total	Acquis
Energie classique	33 972	6 928	1 369	27 044	3 691
Énergies renouvelables	628	117	117	511	406
B E E	510	340	340	170	170
Ensemble	35 110	7 385	1 826	27 725	4 267

#### IV.2 - LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS ET LE SCHEMA DE FINANCEMENT DU SECTEUR

Le financement du sous-secteur nécessitera la mobilisation de 35,1 milliards de F.CFA. Le financement acquis au démarrage du plan s'élève à 6,0 milliards de F.CFA.

Pour faire face à la part importante d'autofinancement que la SENELEC doit assurer, il est urgent que des mesures soient prises pour améliorer la situation financière de la société.

Les énergies renouvelables continueront à bénéficier des subventions des sources de financement traditionnelles bilatérales et multilatérales.

##### Schéma de financement

(en millions de F.CFA, constant)

Sous-secteurs	Coût VIIe Plan	Financement interne		Financement externe	
		Total	Acquis	Total	Acquis
Energie classique	33 972	6 928	1 369	27 044	3 691
Energies renouvelables	628	117	117	511	406
B E E	510	340	340	170	170
Ensemble	35 110	7 385	1 826	27 725	4 267

classique

Millions de F.CFA constants

Tulé des Projets	Coût VIIe Plan	Annualisation des Investissements					Total	Financement Interne	Financement Ex- terne
		85/86	86/87	87/88	88/89	Total s'acquis sur auto-financement			
<u>Production</u>									
Grosses réparations et réhabili- tations centrales (nouveau)	1 600	400	400	400	400	1 600	400		
Opération de réparation chaudière CIII (nouveau)	1 255	255	-	-	-	-	-	1 255	1 255
Extension centrale Ziguinchor (reporté en cours)	416	416	-	-	-	416	416		
Centrale Ourossogou	515	125	390	-	-	-	515		515
Centrale de Taredji (nouveau)	300	-	-	89	211	-	-	300	
Chenal d'amenée d'eau de mer de III (reporté en cours)	173	173	-	-	-	-	-	173	173
1 Centres secondaires									
1.1 Réserve tournante (reporté)	180	554	126	-	-	-	-	180	
1.2 Centrale nouvelle (Diesel) (nouveau)	10 000	4 000	4 000	1 000	1 000	-	-	10 000	
1.3 Centrale à Tourbe	PM	-	-	-	-	-	-		
<u>Total Production</u>	15 490	6 474	5 161	1 744	2 111	2 067	867	13 423	1 943

Intitulé des Projets	Coût VII <sup>e</sup> Plan	Annualisation des INVESTISSEMENTS						Financement Interne : Acquis sur : auto- Financement	Financement Externe : TOTAL : Acquis
		85/86	86/87	87/88	88/89	TOTAL			
<b>B. Transport et Distribution</b>	<b>14 715</b>	<b>2 499</b>	<b>4 535</b>	<b>3 947</b>	<b>3 734</b>	<b>2 492</b>	<b>312</b>	<b>12 223</b>	<b>2 036</b>
1.1 Poste 220 KV/90 KV/30 KV	785	79	388	-	318	109	109	675	-
- Extension du poste de Hann redimensionnement (nouveau)	318	-	-	-	318	-	-	318	-
- Cellule ligne CIII - Hann (nouveau)	179	-	179	-	-	-	-	179	-
- Remplacement des TP-TC et isolateur du poste 90 KV (nouveau)	19	19	-	-	-	19	19	-	-
2.17 THIONA - Achat et installation de 2 transfo de 20 MVA (nouveau)	60	30	-	-	-	90	90	-	-
2.18 Cap des biches cellule ligne CIII - Hann (nouveau)	179	-	179	-	-	-	-	179	-
<b>2.2 Lignes haute tension</b>	<b>2 300</b>	<b>180</b>	<b>706</b>	<b>515</b>	<b>899</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>2 200</b>	<b>80</b>
2.21 Grosses réparations de lignes 90 KV	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- CII - CIII- (nouveau)	50	50	-	-	-	50	50	-	-
- CIII Thiès (nouveau)	50	50	-	-	-	50	50	-	-
2.22 Ligne 220 KV CIII - Tobène Manantali - Tobène	1 080	80	500	200	300	-	-	1 080	80
2.23 Ligne 90 KV	PM (40 000)	-	-	-	-	-	-	-	-
Tobène - St Louis (nouveau)	390	-	-	-	390	-	-	390	-
CIII - Hann (nouveau)	730	-	206	315	209	-	-	730	-
<b>2.3 Réseau 30 KV</b>	<b>3 964</b>	<b>711</b>	<b>1 003</b>	<b>1 233</b>	<b>1 017</b>	<b>103</b>	<b>103</b>	<b>3 861</b>	<b>1 076</b>

Intitulé des Projets	Coût VII <sup>e</sup> Plan	Annalisation des INVESTISSEMENTS : Financement Interne						Financement Externe		
		85/86		86/87		87/88		88/89	TOTAL	Acquis sur
										auto- Financement
2.31 Réseau sous-terrain										
- Liaison centre ville -										
- Consulat - Senhôtel (nouveau)	32		32	-						32
- Feeder Amerger (nouveau)	50		35	15						50
- Feeder D31 - D32	264		-	35	100	129				264
- Feeder Ratte d'ote (nouveau)	575		171	234	170	-				575
- Feeder R 33	120		12	70	38	-				120
- Feeder Yoff	121		-	-	-	121				121
- Feeder Usine des Eaux	29		-	-	-	29				29
2.32 Réseau aérien										
- D32 pt de lignage CMA (en cours)	5		5	-					5	5
- Renouvelt ligne CIII-SIES	24		24	-					24	24
- Ligne Fatick-Foundiougne (en cours)	348		348	-						348
- Ligne Kaolack-Sokone (nouveau)	300		10	140	150	-				300
- Ligne Kaolack-Nioro (nouveau)	404		-	104	150	150				404
- Ligne 30 kv issue centrale Taredji (nouveau)	116		-	-	18	98				116
- Ligne 30 kv Ourossogui (nouveau)	728		-	262	327	139				728
- Reprise en 30 kv R.Toll et poste SAED et pompage (nouveau)	15		15	-	-	-		15	15	
- DSP III-sud - réhabilitation (nouveau)										
- Reprise DSP en dehors MBour	39		39	-	-	-		39	39	
- Bouclage Feeder Ousmane NGom	20		20	-	-	-		20	20	
- Renouvelt DSP Thiès- Popenguine	240		-	89	100	51				240

## En Millions de FCFA

	Coût Ville Plan	Annualisation des Investissements				: Financement interne : Financement externe		
		1985/86	1986/87	1987/88	1988/89		Total	Acquis sur: autofinan- nement
- III -Nord - renforcement Kaolack-Diourbel- - Mbey-Khombol-Thiès	165	-	-	75	90	-	-	165
- DSP II - Renouvellement DSP s/station Rao- - Louga (Réhabilitation nouveau)	369	-	54	105	210	-	-	369
2.4 Poste 30 Kv (nouveau)	670	33	173	252	212	-	-	670
- Compensation énergie réactive	160	-	-	80	80	-	-	160
- Reconstruction autotransfo Louga	73	33	40	-	-	-	-	73
- Reconstruction autotransfo Diour- - bel	73	-	33	40	-	-	-	73
- Passage Postes 6,6 en 30 Kv et raccordement	364	-	100	132	-	-	-	364
2.5 Sous-station 30/6,6 Kv	666	284	382	-	-	-	-	666
- Centre ville	22	22	-	-	-	-	-	22
- Usine des eaux	220	55	165	-	-	-	-	220
- Aéroport Yoff	49	47	2	-	-	-	-	49
- Université	25	25	-	-	-	-	-	25
- Thiaroye	220	55	165	-	-	-	-	220
- Thiès Aviation	25	25	-	-	-	-	-	25
- Sous-station Kaolack	105	55	50	-	-	-	-	105
2.6 Réseau 6,6 Kv	1 880	364	545	580	391	-	-	1 880
- Réseau centre ville	267	-	68	134	65	-	-	267
- Réseau Université	200	-	78	74	48	-	-	200
- Réseau Aéroport Yoff	163	-	30	80	53	-	-	163
- Réseau usine des eaux	161	6	84	74	-	-	-	161
- Réseau Thiaroye	275	-	94	81	100	-	-	275
- Réseau Bel Aïf	435	235	109	111	-	-	-	435
- Réseau PCN rénovation du réseau	125	-	-	-	125	-	-	125
- Réseau 6 Kv de Dakar	-	-	-	-	-	-	-	-
- Réaménagement réseau 6,6 Kv St- - Louis	122	65	31	26	-	-	-	122
- Réaménagement réseau MT Tamba	77	43	34	-	-	-	-	77
- Réaménagement réseau MT Kaolack	50	30	20	-	-	-	-	50
- Reprise réseau 6,6 Kv de Thiès - aviation	5	5	-	-	-	-	-	5

Intitulé des Projets	Coût VIIe Plan	Annualisation des Investissements				Total	Acquis sur autofint	Total	Acquis
		1985/86	1986/87	1987/88	1988/89				
<u>2.7 Electrification B T</u>	<u>2 270</u>	<u>353</u>	<u>843</u>	<u>772</u>	<u>302</u>			<u>2 270</u>	<u>880</u>
- Cap Vert	223	144	79	-	-			223	-
- Thiès	247	57	60	130	-			247	-
- Fleuve	542	-	300	242	-			542	542
- Louga	152	12	70	70	-			152	152
- Sine Saloum	230	50	100	40	40			230	186
- Sénégal Oriental	284	40	44	100	100			284	-
- Casamance	592	50	120	100	162			592	-
<u>2.8 Extension réseau</u>	<u>2 180</u>	<u>495</u>	<u>495</u>	<u>595</u>	<u>595</u>	<u>2 180</u>			
<u>3. Télécommunication, Téléconduite et Laboratoire</u>	<u>520</u>	<u>112</u>	<u>122</u>	<u>176</u>	<u>110</u>	<u>196</u>		<u>324</u>	<u>60</u>
<u>3.1 Extension réseau CPL</u>	<u>254</u>	<u>24</u>	<u>55</u>	<u>120</u>	<u>54</u>			<u>254</u>	-
<u>3.2 Construction de pylône pour relais répartiteur</u>	<u>196</u>	<u>28</u>	<u>56</u>	<u>56</u>	<u>56</u>	<u>196</u>			
<u>3.3 Etude d'exécution et formation pour laboratoire de mesures et essais</u>	<u>60</u>	<u>60</u>	-	-	-			<u>60</u>	<u>60</u>
<u>4. Génie Civil</u>	<u>1 313</u>	<u>330</u>	<u>264</u>	<u>300</u>	<u>419</u>	<u>1 173</u>		<u>190</u>	<u>140</u>
<u>4.2 Siège social et régionaux</u>									
- Réaménagement Rue Vincent	300	300	-	-	-	300		-	-
- Etude et réalisation siège	-	-	-	-	-				
- Kaolack	124	-	4	20	100	124		-	-
- Tambacounda	170	-	20	50	100	170		-	-
- Ziguinchor	250	-	20	190	40	250		-	-
- Diourbel	20	-	-	-	20	20		-	-
<u>4.4 Aménagement industriel</u>									
- Atelier garage Bel Air	119	-	-	-	119	119			
- Unité de fabrication de poteaux béton	140	-	140	-	-			<u>140</u>	-

Intitulé des Projets	Code VILLE Plan	Annualisation des Investissements				Financement interne	Financement externe	
		1985/86	1986/87	1987/88	1988/89		Total	Acquis
6 Villa fonction et maison d'astreintes								
- St Louis	30	30	4	-	-	30	30	-
- Bakel (2)	40	-	40	-	-	40	40	-
- Daha, Linguere, Dagana, Kéougou, Vélingara, Diakha	120	-	40	40	40	120	120	-
Autres Investissements	1 934	463	475	491	505	-	-	1 934
- Transformateurs	543	130	133	138	142	-	-	543
- Compteurs et pièces de rechange	1 057	253	260	268	276	-	-	1 057
- Disjoncteur BT	334	83	82	85	87	-	-	334
<b>Total Energie classique</b>	<b>33 972</b>	<b>9 878</b>	<b>10 557</b>	<b>5 652</b>	<b>6 372</b>	<b>6 926</b>	<b>1 359</b>	<b>27 044</b>
<b>capitulation Energie classique</b>								
- Production	15 490	6 474	5 161	1 744	2 111	2 067	867	13 423
- Transport et distribution	14 715	2 499	4 535	3 947	3 734	2 492	312	12 223
- Télécommunication et Laboratoire	520	112	122	176	110	196	-	324
- Génie civil	1 313	330	264	300	419	1 173	190	140
- Autres Investissements	1 934	463	475	491	505	-	-	1 934

## ENERGIES RENOUVELABLES

(millions de Frs constants)

卷之三

Création et développement d'un bureau d'économie d'énergie. (BEE) PNUD Phase I	510	170	170	170	340	340	170	170
Projet de traitement des ordures ménagères.	PM							
TOTAL ENERGIE	35.110	10.205	10.935	7.026	6.939	7.385	1.826	27.725

X : acquis sur autofinancement.

## ARTISANAT

### I - SITUATION ET EVOLUTION DU SECTEUR

#### Introduction

L'importance que revêt l'artisanat pour le développement économique et social du Sénégal est mal perçue pour deux raisons :

- l'industrialisation apparaît encore à beaucoup de gens comme le seul axe d'une politique capable d'impulser le développement et de maintenir la croissance continue. C'est ainsi que pour certains, l'artisanat ne correspond qu'à un état inférieur du développement économique et social d'une nation.

Ces positions ne tiennent pas compte du fait que, même dans les pays fortement industrialisés, l'artisanat conserve toujours une place prépondérante, représentant la part la plus importante de la valeur ajoutée de certaines branches, comme par exemple le bâtiment.

- l'artisanat est un secteur diffus et hétérogène, sa production est difficilement identifiable. Pourtant, il n'est pas contestable que dans le contexte économique actuel, l'activité de production artisanale occupe une partie non négligeable de la population active, assure des revenus à un grand nombre de ménages et répond à la demande de biens et services de toutes les couches sociales.

Pour redonner sa véritable place au secteur de l'artisanat, il convient de s'entendre sur ce qu'il recouvre. En réalité, l'expression secteur est souvent trompeuse car l'artisanat n'est ni un secteur ni une branche d'activité comme le sont par exemple le bâtiment, le tourisme ou l'élevage. L'artisanat est un mode de production spécifique correspondant à une combinaison particulière des facteurs de production, caractérisée par une faible intensité de capital et une forte intensité de main-d'œuvre. L'artisanat regroupe toutes les petites unités de production qui interviennent dans pratiquement toutes les branches de l'activité économique et que l'on distingue généralement en trois catégories : l'artisanat de production, de service et d'art.

### I-1. Evolution institutionnelle du secteur

Le Gouvernement s'est attelé à l'organisation du secteur depuis le début des années 60. C'est ainsi que de 1963 à 1975, l'Office sénégalais de l'Artisanat a eu pour tâches essentielles l'encadrement et l'assistance du monde artisanal avant de céder la place à la SOSEPRA. Le IVe Plan a vu l'amorce d'une structuration des institutions artisanales qui s'est poursuivie au Ve Plan : 1975, création de la SOSEPRA ; 1976, création du service artisanat de la SONEPI ; 1977, création des chambres des métiers ; 1978, création de la direction de l'artisanat.

Les chambres des métiers, établissements publics à caractère professionnel gérés par les élus des artisans ont été effectivement mises en place en 1981 dans toutes les régions.

### I-2. Caractéristiques du secteur

De nombreux obstacles s'opposent à une juste évaluation de l'activité artisanale par les dispositifs statistiques classiques destinés à estimer la population active et à mesurer la production nationale, à savoir :

- la multitude des petites unités de production, leur large dispersion sur le territoire national, l'extrême diversité de leurs activités (58 corps de métiers recensés au Sénégal), l'absence de comptabilité dans les entreprises, etc...

Aussi les données relatives au secteur sont-elles rares et souvent anciennes, d'où une description partielle de la réalité et une sous estimation de la production artisanale.

Ainsi, en est-il de l'estimation de la population active engagée dans des activités artisanales. L'enquête artisanale de 1973/1974 situe cette population à 34.000 artisans ; mais il faut relever que cette enquête ne touchait que Dakar et les capitales régionales. Elle ne prenait donc pas en compte tous les artisans implantés dans les autres villes ni les artisans ruraux. Selon le recensement de 1976, la population artisanale était aux environs de 150.000. Mais là encore, on peut penser qu'il s'agit d'une sous-estimation car, pour l'ensemble des raisons exprimées ci-dessus la comptabilisation des individus exerçant une activité de production artisanale est très difficile.

Des difficultés pratiquement insurmontables existent aussi pour estimer la valeur ajoutée créée par le secteur du fait de la diversité des biens et services produits et de la non transparence du secteur.

En effet, la majorité des entreprises artisanales ne tiennent pas de comptabilité et échappent ainsi aux dispositifs statistiques qui servent de source à la comptabilité nationale. La contribution de l'artisanat à la valeur ajoutée du secteur secondaire est estimée entre 4 et 8 % selon les sources. Mais la partie insaisissable des unités de productions artisanales n'apparaît nulle part dans les comptes nationaux.

### I-3. Potentialités du secteur

Dans l'atmosphère de crise généralisée qui n'épargne aucun secteur de la vie économique, l'artisanat constitue un secteur d'avenir eu égard à sa capacité d'adaptation à l'évolution des besoins et à son invulnérabilité relative face à l'inflation.

La contribution de l'Artisanat à la production nationale se manifeste par sa fonction de régulateur socio-économique et culturel.

En effet, l'élasticité emploi ou occupation par rapport à l'investissement est très élevée témoignant ainsi de la capacité du secteur à contribuer à la résorption du chômage.

L'artisanat assure aussi la satisfaction des besoins des consommateurs dont la dégradation du pouvoir d'achat va croissant. De plus par l'utilisation d'une technologie simple et peu onéreuse combinée à une main-d'œuvre presque gratuite, le tout appliqué à une matière première locale, l'artisanat possède des atouts au point de vue compétitivité.

Sur le plan économique toujours, on peut signaler le rôle que peut jouer l'artisanat dans la substitution des biens d'importation grâce à l'application effective de certaines mesures de protection de la fabrication locale et à leur extension (propriété intellectuelle).

Au-delà de son rôle économique, le secteur a une fonction irremplaçable dans la formation des jeunes. Ceux qui sont éjectés du primaire et du premier cycle secondaire, ajoutés au nombre déjà important des candidats qui

échouent à l'entrée en sixième, n'ont souvent d'autres recours que l'apprentissage d'un métier artisanal. Le secteur, par sa capacité de former une masse importante de jeunes de 14 à 18 ans sur la base d'investissements minimes, comparativement aux coûts de la formation de type classique, occupe une place de premier plan dans le système éducatif national.

Sur le plan culturel, l'artisanat est l'un des secteurs où l'esprit créatif national peut le plus s'exprimer et s'épanouir du fait que la majorité des capitaux y sont sénégalais. Dépositaire du patrimoine culturel sénégalais, l'artisanat d'art quant à lui a un rôle à jouer dans la restitution de l'histoire.

## II - BILAN ET DIAGNOSTIC DU SECTEUR

### II-1. Bilan d'exécution du VIe Plan

L'examen des trois grandes orientations dégagées au cours du VIe Plan à savoir, l'auto-organisation des artisans, la formation et le perfectionnement et l'accroissement de la production, permet de voir que l'accent avait bien été mis sur la solution des problèmes les plus importants de l'artisanat. La volonté de développer la production artisanale à travers les actions d'assistance réalisées par les structures d'encadrement est clairement retracée dans le "Plan directeur de l'Artisanat", qui a servi de base à la définition de la politique artisanale au Sénégal.

Cependant, la faiblesse des moyens alloués à la SOSEPRA et à la SONEPI, s'oppose à l'élargissement de l'encadrement. Les chevauchements qui existent entre les attributions des chambres de métiers et des structures d'encadrement constituent, par ailleurs, une dispersion des forces préjudiciables à l'efficacité.

Enfin, il convient de souligner le niveau organisationnel assez faible qui se mesure aussi bien par le nombre réduit d'organisations professionnelles fonctionnelles que par la représentativité insuffisante des chambres de métiers. L'importance de cette question est indéniable; elle devra nécessairement trouver une solution par un regroupement des forces dans le cadre des chambres de métiers.

Les principales réalisations du VIe Plan sont les suivantes :

#### II-1-1. Artisanat de production et de service

##### - Implantation et aménagement des centres SONEPI

Deux antennes (Thiès et Diourbel) ont été réalisées entièrement. Les appels d'offres ont été lancés en ce qui concerne les travaux pour les antennes de Saint-Louis et Dakar. Le coût de cette première tranche est estimé à 393 millions de F.CFA sur un financement FED (prêt spécial + subvention).

Une requête pour la 2e tranche de ce projet sera envoyée par la SONEPI au FED pour un montant de 374 millions de F.CFA.

##### - Fonds de garantie

Un montant de 82 millions de F.CFA a été déposé par la SONEPI à la SONAGA au taux de 8 %. La SONAGA aura la charge de financer les opérations artisanales jusqu'à concurrence du fonds disponible - Le comité de gestion du fonds qui a été créé a déjà agréé 10 dossiers de financement.

##### - Encadrement et perfectionnement

Ce projet nécessitant un financement de 873 millions de francs CFA n'a pu être réalisé au VIe Plan faute de financement.

##### - Viabilisation de la zone artisanale de Dakar

Un financement de 45 millions de F.CFA a été obtenu auprès de la C.C.C.E. mais le projet n'a pas connu de début d'exécution.

#### II-1-2. Artisanat d'art

##### - Implantation, aménagement et équipement des centres régionaux et centres départementaux

Les études architecturales ont été réalisées par la SONED.

##### - Matériel et équipement SOSEPRA

Un plan d'équipement a été préparé par la SONED pour l'acquisition de matériel pour des corps de métiers chosis.

##### - Fonds de garantie

Ce fonds a été transformé en comptoirs d'achat et de vente de matières premières pour l'approvisionnement des artisans.

.../...

- Ateliers modèles

Deux ateliers test, ont été implantés à Soumbédioune.

- Ateliers pour handicapés

Le projet n'a pas été exécuté faute de financement.

- Actions promotionnelles à l'Etranger.

**II-1-3. Projets d'ensemble du secteur**

- Promotion des exportations - projet non exécuté au VIe Plan

- Programme d'enquêtes et de recherches artisanales - ce projet n'a pas été réalisé.

- Appui technique et technologique à la Direction de l'Artisanat et aux chambres de métiers (UPPA)

Financé par le PNUD et exécuté par le BIT, ce projet connaît un niveau d'exécution d'environ 50 %.

- Redynamisation du patrimoine artisanal

Projet non exécuté mais les études sont en cours.

- Programme d'appui aux chambres de métiers

Un financement d'un montant de 40 millions a été obtenu auprès du FAC. L'exécution est en cours.

**II-1-4. Projets hors plan**

L'aide financière internationale a permis la réalisation de quatre projets hors plan ; ce sont :

- Made Sahel (FAC en cours d'exécution)

- Formation d'apprentis en milieu urbain (Terre des Hommes France et Union Nationale des Chambres de Métiers en cours d'exécution)

- Ateliers artisanaux MATAM (ONUDI)

- Equipement ateliers et stages de perfectionnement (AGECOOP - exécuté).

Un effort particulier a été fait par le Sénégal à travers le B.N.E pour soutenir le secteur de l'artisanat au cours du VIème Plan. Outre, les subventions annuelles au titre du budget des Chambres de Métiers consenties par l'Etat et celles accordées aux organismes d'encadrement, certaines sommes ont été versées pour la contrepartie des projets financés sur aide extérieure.

Cependant, l'exécution du VIème Plan a encore révélé l'insuffisance du financement accordé au secteur de l'artisanat et toutes les difficultés liées à la mobilisation des Fonds déjà acquis.

En effet, sur une prévision de 2.839 millions F.CFA, seuls 991,2 millions F.CFA ont été acquis soit 35 % dont la partie réalisée se chiffre à 727,2 millions F.CFA soit 26 % de l'enveloppe globale.

BILAN D'EXECUTION DU VI<sup>e</sup> PLAN

millions de F.CFA

PROJETS	Prévision VI <sup>e</sup> Plan réajusté	Financement acquis	Règlements	Taux d'exécution
<b>I - Artisanat de production et de service</b>				
- Implantation et aménagements centres SONEPI (1 <sup>ère</sup> tranche CV, FL, DI, TH)	271	393	250	92
- Fonds de garantie SONEPI	140	82	82	58,6
- Encadrement et perfectionnement des artisans	873	-	-	-
- Viabilisation zone artisanale	65	45	-	-
<b>II - Artisanat d'art</b>				
- Implantation et aménagement et équipement CR et CD (TH, JOAL, MATAM)	250	50	-	-
- Fonds de garantie SOSEPRA	70	30	30	43
- Matériel et équipement SOSEPRA	46	-	-	-
- Ateliers-modèles jeunes	68	3,7	3,7	5,5
- Ateliers accueil handicapés	50	1,5	1,5	3
- Actions promotionnelles	25	-	-	-
<b>II - Projets d'ensemble du secteur</b>				
- Promotion des exportations	50	-	-	-
- Enquêtes et recherches artisanales	60	-	-	-
- Appui technique et technologique à la DA et UNCM	460	281	281	61
- Redynamisation des patrimoines artisanaux	45	-	-	-
- Programme d'appui aux chambres de métiers	366	105	79	21,6
<b>TOTAL PROJETS PLAN</b>	2 839	991,2	727,2	25,6
<b>IV - Projets hors VI<sup>e</sup> Plan</b>	-	173	173	-
<b>TOTAL VI<sup>e</sup> PLAN</b>	2 839	1 164,2	900,2	32

## II-2. Les contraintes et blocages du secteur

Il est impératif de concevoir une politique diversifiée dans le secteur artisanal vu sa complexité et sa diversité et compte tenu des contraintes et blocages divers auxquels il est soumis.

### II-2-1. Débouchés du secteur et les obstacles au développement

L'obstacle majeur auquel se heurtent quotidiennement les artisans est celui de l'accessibilité aux débouchés. En effet, la faiblesse et l'instabilité qui caractérisent la fonction de demande de produits artisanaux sont dues non seulement aux difficultés qu'ont les artisans à accéder aux marchés existants mais aussi à la concurrence des produits importés.

Le secteur de l'artisanat est confronté à bien d'autres obstacles de fonctionnement tels que : la faiblesse du niveau d'équipement entraînant une limitation des capacités de production, l'absence totale de gestion, la méconnaissance des normes de fabrication de certains produits, l'empirisme du mode de transmission du savoir-faire et l'incapacité de constituer un fonds de roulement.

Tout ceci entraîne et explique le manque de confiance manifesté par les organismes de crédit à l'endroit du secteur. Le fonds de garantie imaginé par les responsables du secteur pour contourner cette difficulté ne semble pas pouvoir débloquer la situation bien que l'on note une certaine évolution.

Cela explique que la SOSEPRA ait provisoirement utilisé les fonds afin de soulager les artisans d'art quant à leur approvisionnement en matières premières (or, argent, teinture, etc...) trop chères sur le marché.

S'agissant de l'ivoire et des neaux de crocodile, la convention de WASHINGTON ratifiée par le Sénégal s'oppose à leur exploitation. La politique forestière du Sénégal établit un contingentement de l'exploitation du bois d'œuvre local compliquant encore davantage les problèmes d'approvisionnement en matières premières des artisans d'art.

Par ailleurs, l'on note que dans sa forme actuelle le système de sécurité des assurances ne peut pas couvrir le secteur artisanal. Pourtant, il est évident que le manque de protection des hommes et du matériel peut occasionner des pertes graves surtout dans ce secteur où l'insécurité est de rigueur.

### II-2-2. La marginalisation du secteur

Si le gouvernement a très tôt compris le rôle que peuvent jouer les artisans dans le rééquilibrage des grands indicateurs économiques et a créé des structures chargées de leur encadrement (OSA puis SONEPI et SOSEPRA), celles-ci ont toujours souffert de l'insuffisance des moyens qu'on leur accorde. Depuis leur avènement, elles se sont heurtées à la limitation de leurs moyens ; ce qui explique la portée réduite de leurs actions d'encadrement. Il faut ajouter à cela l'absence d'une concertation soutenue entre les diverses structures qui a souvent conduit à des approches différentes des mêmes problèmes.

Par ailleurs, dans l'impossibilité de mobiliser les financements qui leur seraient nécessaires, les petites unités de production artisanale ne sont pas en position favorable pour lutter contre la concurrence des grandes entreprises qui ont plus facilement la faveur des banques pour accéder aux crédits. Même pour les marchés publics, et ce malgré les recommandations gouvernementales, elles sont souvent obligées de céder le pas. L'examen des divers bilans des plans de développement montre un taux faible d'exécution des projets artisanaux.

Cette situation est due le plus souvent à un manque de financement plutôt qu'à un manque de dynamisme des structures ou à l'insuffisance des études préalables de factibilité.

## III - LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR

### III-1. Orientations générales du secteur

Le processus d'auto-organisation, qui s'est traduit par une meilleure organisation des artisans autour de l'union nationale des chambres de métiers, organe suprême regroupant les 10 chambres de métiers régionales devra connaître un nouvel élan au cours du VIIe Plan.

Aussi le développement diversifié de la formation et du perfectionnement parallèlement à l'accroissement de la production commandent une nouvelle approche de la politique de développement du secteur.

Le VIIe Plan sera l'occasion de jeter les bases d'une responsabilisation des chambres de métiers qui oeuvrent pour la réhabilitation du secteur de l'artisanat.

.../...

Il s'agira enfin au cours du VIIe Plan de viser à développer la production non seulement par les créneaux où les petites unités peuvent satisfaire les besoins dans des conditions de rentabilité meilleure que celle des unités à forte intensité de capital mais aussi dans les créneaux où il existe des substitutions de produits aux importations.

### III-2. Objectifs du secteur

Trois grands objectifs devront être atteints au cours du VIIe Plan :

- Auto-organisation des artisans : renforcement du rôle des chambres de métiers
- Apprentissage artisanal et perfectionnement professionnel des artisans
- Amélioration quantitative et qualitative de la production.

#### III-2-1. Auto-organisation des artisans : renforcement du rôle des chambres de métiers

Au cours du VIIe Plan, les chambres de métiers après quatre années d'existence devront jouer un rôle plus important dans la conduite des actions de développement. L'Union nationale des Chambres de Métiers impulsera l'action pour une participation plus efficiente des artisans au processus de développement et pour la réhabilitation du secteur de l'artisanat.

L'UNCM élaborera avec l'Administration une charte de l'artisanat. Dans l'esprit d'une politique générale de dépérissement de structures d'encadrement, une restructuration sera faite en regroupant auprès des chambres de métiers les moyens matériels, humains et financiers détenus actuellement par les organismes d'encadrement.

#### III-2-2. L'apprentissage artisanal et le perfectionnement professionnel des artisans

Dans le cadre de l'artisanat, il sera choisi la formule de la formation liée à la production. Elle est la plus efficace pour l'acquisition du savoir-faire et présente en plus l'avantage d'assurer la qualification de la main-d'œuvre au moindre coût.

La stratégie de formation au cours du VIIe Plan se développera autour de trois axes :

- Système du temps plein dans le cadre des UPPA ; patrons et apprentis de l'UPPA bénéficieront d'un perfectionnement.
- Formation par alternance sous forme de stages.
- Les artisans qui se situent en dehors des UPPA continueront de bénéficier de l'assistance de la part des services techniques des chambres de métiers.
- Aménagement des taxes sur les matières premières en vue de minorer leur coût.
- Facilitation du regroupement des artisans surtout au niveau des coopératives multifonctionnelles dont l'intérêt n'est plus à démontrer. En dehors de leurs potentialités qui sont réelles pour la conquête des marchés, elles développent l'intégration des corps de métiers.
- Etude des débouchés potentiels sur les marchés extérieurs dans le but d'exploiter toutes les possibilités d'écoulement de la production qui s'offrent à l'artisanat.
- Actions publicitaires de promotion des produits tant sur le plan national qu'international qui s'appuieront sur des participations plus agressives aux foires et expositions pour mieux amener les produits artisanaux vers le client.
- Etude de nouveaux produits répondant à la demande afin de maintenir ou de parfaire l'équilibre offre-demande concernant la qualité.
- Accès préférentiel à certains marchés de l'Etat.
- Actions de formation et de perfectionnement qui seront multi-formes : stages de courte durée, actions de formation et de perfectionnement dans les U.P.P.A.
- Protection des produits artisanaux contre la concurrence du secteur moderne et des produits importés.

- Crédit et viabilisation de zones artisanales pour favoriser l'installation des artisans et faciliter les actions d'encadrement.

- Mise en place d'une cellule de collecte des données statistiques qui, dotée des moyens nécessaires, se chargera de mettre en œuvre un système apte à produire l'information utile à la conception de la politique artisanale et aux artisans eux-mêmes.

### III-2-3. Amélioration quantitative et qualitative de la production

Cet objectif permettra au cours du VIIe Plan de rompre le cercle vicieux dans lequel est emprisonné l'artisanat.

L'atteinte de cet objectif complexe implique le concours de toutes les actions conçues dans le cadre de la stratégie élaborée pour le VIIe Plan.

### III-2-4. Les mesures d'accompagnement

L'inventaire de potentialités ainsi que des contraintes et obstacles bloquant le développement du secteur débouche sur un ensemble de propositions d'action. Ces propositions ne sont pas nouvelles ; elles ont été déjà formulées au cours des précédents conseils interministériels sur l'artisanat. Cela montre bien que tous les problèmes identifiés dans le passé restent d'actualité.

Les différentes actions et mesures de développement préconisées sont les suivantes :

- Suivi et assistance par des services techniques, ces actions viseront l'amélioration des techniques de production et de gestion des entreprises. Le programme permettra aux artisans d'accéder à une meilleure maîtrise de leurs unités de production.

- Facilitation de l'accès au crédit à des conditions douces, ceci afin d'éviter de surcharger les entreprises artisanales dont les moyens sont limités.

- Implantation de comptoirs d'achats qui aideront à assainir les circuits d'approvisionnement parfois trop lourds (intermédiaires). En contournant les revendeurs, ils agiront dans le sens de la rationalisation des approvisionnements et de la diversification des sources afin d'obtenir les meilleurs prix tout en garantissant la qualité.

- Développement des relations commerciales avec les sociétés de distribution.

- Perfectionnement des normes de fabrication et création de labels de qualité.

#### IV - PROGRAMME D'ACTIONS

Pour le VIIe Plan, le programme d'action retenu représente un investissement total de 3499,6 millions de CFA dont 1507,6 millions de F.CFA prévus au titre des programmes d'actions prioritaires.

##### IV-1. Les programmes d'actions prioritaires

En harmonie avec les orientations générales du secteur artisanat, il a été répertorié pour le VIIe Plan, trois programmes d'actions prioritaires dont le financement sera assuré par les chambres des métiers et les sources de financement bilatérales et multilatérales :

- formation de techniciens et d'ouvriers qualifiés pour adapter la qualification aux besoins de l'entreprise ;

- appui aux organismes d'opérateurs économiques (chambres de métiers) ;

- réservation et viabilisation des zones d'implantation des entreprises artisanales.

###### IV-1-1. Formation des techniciens et d'ouvriers

Le programme aura pour vocations principales, le perfectionnement des artisans et l'amélioration des conditions de déroulement de l'apprentissage. Son coût total est estimé à 373,6 millions de Francs CFA et englobe les projets suivants :

###### \* Unités de perfectionnement et de production artisanale (UPPA) pour l'artisanat de production et de service et pour l'artisanat d'art

Dans le cadre de ces deux projets, des ateliers nouveaux seront installés et d'autres seront rénovés. Les UPPA auront un rôle de démonstration : les artisans pourront s'intéresser aux nouvelles techniques de production et innover en créant de nouveaux produits. Au cours du VIIe Plan, ce projet d'UPT sera étendu et touchera toutes les formes d'activités artisanales.

.../...

Le coût des deux volets du projet UPPA s'élève à 164 millions de F.CFA dont 84 millions seront destinés à l'artisanat de production et de service et 80 millions à l'artisanat d'art.

Apprentissage, perfectionnement, conseil UNCM

L'UNCM aura pour vocation d'assurer la stratégie d'amélioration de la qualification de la main d'œuvre artisanale.

Dans le cadre de ce projet, un programme de stage pour les apprentis et pour les patrons sera exécuté sur toute l'étendue du territoire. Ce projet contribuera à doter l'UNCM de moyens matériels et financiers.

Le coût du projet est évalué à 209,6 millions de francs CFA dont 36 millions seront dégagés sur le budget de l'UNCM.

IV-1-2. Appui aux organismes d'opérateurs économiques  
(chambres des métiers, etc...)

Appui technique et technologique à la Direction de l'Artisanat et à l'UNCM

Ce projet déjà prévu au VI<sup>e</sup> Plan devra au cours du VII<sup>e</sup> Plan contribuer à accroître les moyens financiers des chambres des métiers et de la DA pour leur permettre de jouer pleinement le rôle prépondérant qui leur est confié dans la politique artisanale. Son coût total est de 500 millions de F.CFA.

\* Encadrement personnel des chambres des métiers

Ce projet vise le renforcement des chambres de métiers et de leur potentiel d'intervention tant au niveau institutionnel qu'au niveau opérationnel. L'amélioration de la compétence du personnel des chambres de métiers (élu) sera réalisée par la mise à la disposition de personnes (à recruter) expérimentées devant participer en collaboration avec le personnel visé aux différentes tâches dévolues aux chambres de métiers.

Le financement du projet a été accordé par le FAC pour un montant de 60 millions de F.CFA.

IV. - I.3. - Réservation et viabilisation de zones d'implantation des PME

\* Implantation et aménagement de centres :

- . Artisanat de production et de service (474)
- . Artisanat d'art (200)

Ces deux projets d'un montant global de 674 millions consisteront en la viabilisation et l'aménagement de zones artisanales dans les grandes villes pour permettre aux artisans de se regrouper.

IV. - 2. - Les autres projets du VII<sup>e</sup> Plan

IV.2.1. - Présentation des projets nouveaux

Ligne de crédit artisanal : (Pour mémoire)

Bien que prévue au cours du VI<sup>e</sup> Plan pour un montant de 300 millions à réservé au secteur artisanal par la SOFISEDIT sur recommandation de la Banque Mondiale, les artisans n'ont pas pu en bénéficier.

Une nouvelle requête a été introduite auprès de cette même institution (Banque Mondiale) pour, qu'à l'image du secteur primaire, celui des métiers jusqu'ici victime de la réticence des banques, puisse enfin bénéficier de son propre système de crédit, adapté aux réalité du milieu et rentabilisable.

TABLEAU RECAPITULATIF DU PROGRAMME PRIORITAIRE

N° Prog.	Programme et intitulé projets prioritaires	Coût VII <sup>e</sup> Plan	Finan. à rechercher	
			BNE	EXT.
14-3	I. - Formation de techniciens et d'ouvriers qualifiés pour adapter qualification aux besoins d'entreprises.	373,6		373,6
	- Unités de production et perfectionnement artisanal (UPPA)			
	. Artisanat de production et service	84	-	84
	. Artisanat d'art	80	-	80
	- Apprentissage, perfectionnement, conseil de l'UNCM	209,6		173,6
8-4	II. - Appui aux organismes d'opérateurs économiques (chambres de métiers)	500		500
	- Appui tech. et technologique à la D.A. et aux chambres de métiers	500		500
	- Encadrement personnel des chambres des métiers	60	-	-
8-5	III. - Réservation et viabilisation des zones d'implantation des entreprises artisanales	574		574
	- Implantation et aménagement des centres artisanaux de production et service	374		374
	- Implantation et aménagement des centres d'artisanat d'art.	200		200
TOTAL PROGRAMME PRIORITAIRE		1 507,6		1 411,6

\* Centre d'accueil artisanal et touristique

Ce projet sera réalisé dans le cadre des relations qui lient l'Union Nationale des Chambres de Métiers du Sénégal et Ressortissants français.

\* Implantation d'ateliers non équipés

La pénurie de locaux ou l'exiguité des ateliers sont des obstacles que rencontrent souvent les artisans.

Afin de créer de meilleures conditions d'exercice de métiers artisanaux, un programme de construction d'ateliers non équipés sera mis en œuvre au cours du VII<sup>e</sup> Plan.

Les ateliers construits seront loués aux artisans. L'Etat, qui en restera propriétaire, passera une convention avec les chambres de métiers, pour la gestion des contrats de location à leur profit. Le programme contribuera de ce fait à la solution du problème des ressources propres des chambres de métiers.

Le projet vise la création de 400 ateliers à raison de 100 constructions par an.

\* Actions promotionnelles :

Pour élargir le marché des artisans d'art, des actions vers l'extérieur (U.S.A., CANADA etc...) seront initiées en vue d'y établir des représentations dans les pays où les produits artisanaux sénégalais sont les plus appréciés. Des missions de prospection seront organisées pour prendre contact avec les importateurs et distributeurs et étudier les possibilités d'implantation de magasins d'exposition.

IV. - 2.2. - Projets reportés

\* Fonds de garantie

- SONEPI

Projet entièrement réalisé au VI<sup>e</sup> Plan, sa reconduction s'avère nécessaire compte tenu des résultats escomptés.

- SOSEPRA

Fonds converti au cours du VI<sup>o</sup> Plan en centrale d'achat et de vente qui a joué un rôle important dans l'approvisionnement des artisans en matières premières.

\* Label de qualité

Projet non exécuté au VI<sup>o</sup> Plan faute de financement donc reconduit pour le VII<sup>o</sup> Plan.

Intitulé des Projets	Coût du VII <sup>e</sup> Plan	Annualisation des Investissements				Financement Inter.		Financement externe	
		1985/86	1986/87	1987/88	1988/89	Total	BNE	Total	Acquis
<b>Projets Nationaux</b>									
Projets reportés									
- Crédit à la production et au service									
.....									
Implantation et aménagement centres artisanat et production et de service (1 <sup>re</sup> tranche) Tamba, Ziguinchor, Kaolack, Louga	374	-	200	174	-	-	-	374	-
Implantation, aménagement centres artisanat d'art (Thiès, Joal, Dakar)	200	65	65	70	-	200	200	-	-
- Fonds de garantie									
Artisanat de production et de service (SONEPI)	100	25	25	25	25	100	100	-	-
Artisanat d'art (SOSEPRA)	50	10	10	15	15	50	50	-	-
- Appui technique et technologique à la D.A. et aux chambres des métiers	500	-	120	180	200	-	-	500	-
- Label de qualité	2	2	-	-	-	0,4	-	1,6	-
- Made Sénégal	19	9	10	-	-	-	-	19	19
- Formation d'apprentis en milieu urbain	48	20	23	-	-	18	-	30	30
<b>TOTAL I</b>	<b>1 293</b>	<b>131</b>	<b>453</b>	<b>454</b>	<b>240</b>	<b>368,4</b>	<b>350</b>	<b>894,5</b>	<b>49</b>

Intitulés des Projets	Coût VII <sup>e</sup> Plan	Annualisations des Investissements				Financement Inter.		Financement externe	
		85/86	86/87	87/88	88/89	Total	SNE	Total	Acquis
<b>Projets Nouveaux</b>									
- U.P.P.A. (unités de perfectionnement et de production artisanale)									
- Artisanat de production et de service	84	21	21	21	21			84	
- Artisanat d'art	80	20	20	20	20			80	
- Apprentissage, perfectionnement, Conseil UNCM	209,6	52,4	52,4	544	544	36	-	173,6	
- Implantation d'ateliers non équipés	300	200	200	200	200	-	-	800	
- Centre d'accueil artisanal et touristique	1 000	250	250	250	250	-	-	1 000	1 000
- Encadrement personnel UNCM	60	60	-	-	-	-	-	60	60
- Actions promotionnelles à l'étranger	40	15	20	5	-	25	25	15	-
<b>S/Total II</b>	<b>2 273,6</b>	<b>618,4</b>	<b>563,4</b>	<b>548,4</b>	<b>543,4</b>	<b>61</b>	<b>25</b>	<b>2 212,6</b>	<b>1 060</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 566,6</b>	<b>749,4</b>	<b>1 021,4</b>	<b>1 012,4</b>	<b>783,4</b>	<b>429,4</b>	<b>375</b>	<b>3 107,2</b>	<b>1 109</b>